# Série de documents de recherche sur les dépenses des ménages

# Guide de l'utilisateur, Enquête sur les dépenses des ménages, 2016

Division de la statistique du revenu

Date de diffusion : le 13 décembre 2017





Statistique Canada Statistics Canada



#### Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

#### Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

•	Service de renseignements statistiques	1-800-263-1136
•	Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
•	Télécopieur	1-514-283-9350

#### Programme des services de dépôt

Service de renseignements
 Télécopieur
 1-800-635-7943
 1-800-565-7757

#### Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

#### Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2017

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada.

Une version HTML est aussi disponible.

This publication is also available in English.

# Table des matières

1. Introdu	uction	5
2. Définit	ions	6
2.1 No	tions générales	6
2.2 Ca	ractéristiques des ménages	6
2.3 Exe	emples de dépenses des ménages	7
2.4 Cai	ractéristiques du logement	8
	uipement ménager	
2.6 Cat	tégories de classification	9
3. Métho	dologie de l'enquête	11
3.1 La	population cible	11
	contenu de l'enquête et les périodes de référence	
	plan d'échantillonnage	
3.4 La	collecte des données	12
	traitement des données et le contrôle de la qualité	
3.6 Por	ndération et estimation	14
	5.1 Poids initiaux et ajustements pour la non-réponse	
	3.2 Étalonnage des poids	
	3.3 Annualisation et autres ajustements	
	s révisions historiques	
	période de référence des estimations	
	comparabilité dans le temps	
	é des données	
	s erreurs d'échantillonnage	
4.2 La	suppression de données	18
4.3 Les	s erreurs non dues à l'échantillonnage	18
4.3	3.1 Erreur de couverture	18
	3.2 Erreur de réponse	
4.3	3.3 Erreur de non-réponse	19
4.3	3.4 Erreur de traitement	20
	3.5 Imputation de la non-réponse partielle	
4.4 L'e	ffet des valeurs extrêmes	22
5. Dériva	tion des tableaux de données	23
5.1 Est	imation du nombre de ménages	23
5.2 Est	imation des dépenses moyennes par ménage	23

5.3 Exemples d'estimations de dépenses	23
5.3.1 Exemples d'estimations du nombre des ménages et des dépenses	23
5.3.2 Exemples d'estimations combinant des dépenses de l'entrevue et du journal	24
5.4 Dérivation de différentes estimations	25
5.4.1 Dépenses moyennes par personne	25
5.4.2 Pourcentage du total des dépenses moyennes par ménage (part du budget)	26
5.4.3 Combinaison des catégories de dépenses	26
5.4.4 Dépenses agrégées	26
5.4.5 Dépenses agrégées en combinant des colonnes de données	27
5.4.6 Dépenses moyennes par ménage en combinant des colonnes de données	27
5.4.7 Part des dépenses d'un sous-groupe parmi l'ensemble des ménages	28
6. Produits et services connexes	29
6.1 CANSIM	29
6.2 Totalisations personnalisées	29
7. Bibliographie	30
Annexe A	31
Taux de réponse au journal parmi les répondants à l'entrevue, Canada et provinces	
Annexe B	32
Taux de réponse par mois de collecte, Canada	32
Annexe C	33
Taux de réponse par taille de la région de résidence et par type de logement, Canada	33
Annexe D	35
Taux de réponse au journal parmi les répondants à l'entrevue pour diverses	
caractéristiques des ménages, Canada	35
Annexe E	37
Impact de l'imputation des dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle, Canada	37
Annexe F	38
Taux d'imputation par type d'imputation et méthode de déclaration des dépenses au journal, Canada	38
Annexe G	39
Estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine. Canada	39

# Guide de l'utilisateur, Enquête sur les dépenses des ménages, 2016

#### 1. Introduction

Le guide de l'utilisateur présente de l'information d'intérêt pour les utilisateurs des données de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) de 2016. Il définit des termes et des variables utilisés dans le cadre de l'enquête et donne des précisions concernant la méthodologie adoptée et la qualité des données. Il renferme également une section présentant des exemples d'estimations susceptibles d'être tirées des données de l'enquête.

L'EDM est effectuée annuellement dans les 10 provinces. De plus, à partir de 2015, l'enquête est effectuée aux deux ans dans les trois capitales des territoires. Les données sont recueillies auprès des ménages qui répondent à un questionnaire lors d'une entrevue sur place et au moyen d'un journal de dépenses rempli uniquement par une partie des ménages sélectionnés, pour une période de deux semaines suivant l'entrevue. Le questionnaire est utilisé pour recueillir l'information sur les dépenses plus élevées ou moins fréquentes à l'aide de périodes de rappel adaptées au type de dépenses (dernier mois, derniers 3 mois, derniers 12 mois ou dernier paiement), tandis que le journal recueille des dépenses plus détaillées ou fréquentes.

La collecte des données est effectuée en continu au cours de l'année pour tenir compte des variations saisonnières. L'EDM de 2016 a été réalisée entre janvier 2016 et décembre 2016 auprès d'un échantillon de 17 590 ménages dans les 10 provinces. Des renseignements détaillés sur les dépenses des ménages ont été recueillis, ainsi que de l'information sur les caractéristiques du logement, les caractéristiques démographiques des ménages et l'équipement ménager.

Il est important de noter que les données à l'échelle nationale incluent les 10 provinces uniquement.

Les estimations des dépenses des ménages pour les 10 provinces sont disponibles aux échelons national et provincial ainsi que par mode d'occupation du logement, âge de la personne de référence, taille de la région de résidence, type de ménage et quintile de revenu du ménage. Des estimations détaillées des dépenses alimentaires sont aussi produites.

Pour obtenir des totalisations personnalisées ou de plus amples renseignements au sujet de l'Enquête sur les dépenses des ménages, veuillez communiquer avec le service à la clientèle de la Division de la statistique du revenu au 613-951-7355, 1-888-297-7355 ou à STATCAN.income-revenu.STATCAN@canada.ca.

#### 2. Définitions

#### 2.1 Notions générales

Année de référence de l'enquête : Année de la collecte des données, du 1er janvier au 31 décembre 2016.

**Cadeaux :** L'ensemble des dépenses peut comprendre les cadeaux faits à des personnes de l'extérieur du ménage. Seule la valeur des cadeaux sous forme de vêtements est déclarée séparément.

Dépenses: Coût net de tous les biens et services reçus pour utilisation personnelle à l'intérieur d'une période donnée (par exemple, 1, 3 ou 12 mois), peu importe si les biens ou services ont été payés durant cette période, et peu importe si ces dépenses ont été effectuées au Canada ou à l'étranger. Les dépenses attribuables à une entreprise sont exclues.

**Echange :** Lorsqu'un bien échangé sert à réduire le prix d'un article, le plus souvent un véhicule; le montant des dépenses est le coût total après l'échange. Les transactions immobilières font exception.

Membre du ménage : Personne demeurant habituellement dans le logement à la date de l'entrevue.

**Ménage :** Personne ou groupe de personnes occupant un logement. Le nombre de ménages est par conséquent égal au nombre de logements occupés.

Personne de référence : Le membre du ménage qui est interviewé choisit le membre du ménage qui doit figurer à titre de personne de référence après avoir entendu la définition suivante : « La personne de référence est le membre du ménage qui est principalement responsable de la gestion financière du ménage (par exemple, la personne qui paie le loyer, les versements hypothécaires, les taxes foncières et l'électricité). Lorsque des membres du ménage se partagent la tâche à parts égales, choisissez un des membres comme personne de référence ». La personne de référence doit être membre du ménage à la date de l'entrevue.

**Règlement d'assurance :** Lorsqu'un règlement d'assurance a servi à faire réparer ou à remplacer un bien, l'enquête ne tient compte que de la franchise payée pour l'article.

Résidence principale : Le logement principal appartenant au ménage au moment de l'entrevue.

Résidence secondaire: Tout logement utilisé par le ménage comme domicile occasionnel (par exemple, un chalet, une ferme d'agrément ou une résidence d'été). Inclut les multipropriétés avec usage partagé et les propriétés hors du Canada. N'inclut pas les maisons de vacances qui peuvent être déplacées (par exemple, les roulottes et les véhicules motorisés).

**Taxes incluses :** Toutes les dépenses comprennent, le cas échéant : la taxe de vente harmonisée, la taxe sur les produits et services, les taxes de vente au détail provinciales, les pourboires, les droits de douane et tous les autres prélèvements ou taxes.

#### 2.2 Caractéristiques des ménages

Âge de la personne de référence : Correspond à l'âge de la personne de référence à la date de l'entrevue.

**Estimation du nombre de ménages :** Estimation du nombre de ménages au cours de l'année de référence de l'enquête.

**Propriétaire du logement :** Ménage vivant dans un logement appartenant (avec ou sans hypothèque) à un membre du ménage à la date de l'entrevue.

Répondants à l'entrevue : Correspond au nombre de ménages admissibles moins les ménages n'ayant pu être contactés par les intervieweurs, les ménages ayant refusé de participer et les ménages dont le questionnaire de l'entrevue a été rejeté en raison d'un niveau d'information insuffisant.

Revenu du ménage avant impôt: Correspond au revenu total avant impôt que le ménage a reçu au cours de l'année précédant l'année de référence de l'enquête. Il inclut les sources de revenu de toute provenance, y compris les transferts gouvernementaux: bourses d'études et subventions de recherche, salaires et traitements avant déductions, revenu net d'un emploi autonome agricole, revenu net d'un emploi autonome non agricole, Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE), pension de la Sécurité de la vieillesse (SV), prestations du Régime de

pension du Canada et du Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ), prestations d'assurance-emploi, assistance sociale, indemnités pour accidents du travail, crédit fédéral pour la taxe sur les produits et services et la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH), crédits d'impôt provinciaux, autres transferts gouvernementaux, pensions de retraite privées, pension alimentaire reçue, autres revenus imposables et revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) et revenus de placement.

Taille du ménage : Nombre de personnes dans le ménage à la date de l'entrevue.

#### 2.3 Exemples de dépenses des ménages

Achats d'automobiles, fourgonnettes et camions: Prix d'achat net, y compris le matériel supplémentaire, les accessoires et les garanties achetés au moment de l'achat du véhicule, après déduction de la valeur de la reprise ou d'une vente distincte. (Il y a vente distincte lorsqu'un véhicule est vendu indépendamment par le propriétaire, c'est-à-dire qu'il n'est pas échangé au moment de l'achat ou de la location d'un autre véhicule.)

Aliments achetés au magasin: On entend par « magasin » tous les commerces où sont vendus des aliments, tels que les épiceries, les magasins d'alimentation spécialisés, les grands magasins, les magasins de type entrepôt et les dépanneurs, ainsi que les fournisseurs d'aliments congelés, les marchés et les comptoirs de produits agricoles en plein air et tous les autres établissements sans service. Les dépenses sont nettes des coupons de réduction ou rabais à la caisse et incluent les dépôts demandés lors de l'achat. Ces dépôts sont exclus des dépenses lors du remboursement et apparaissent comme dépenses négatives (entrées d'argent) dans la section « Dépenses diverses ».

**Aliments achetés au restaurant :** On entend par « restaurant » les restaurants avec service aux tables, les restaurants-minute et les cafétérias, ainsi que les comptoirs-rafraîchissements, les casse-croûte, les machines distributrices, les cantines mobiles, les traiteurs et les friteries. Ces dépenses incluent les pourboires et n'incluent pas les dépenses pour les boissons alcoolisées.

**Appareils électroménagers :** Prix d'achat net après déduction de l'allocation d'échange et de tout autre rabais. Exclut les appareils électroménagers inclus dans l'achat d'une maison.

**Boissons alcoolisées :** Comprennent les boissons alcoolisées achetées au magasin et dans les restaurants. Les dépenses relatives aux articles et aux frais pour la production personnelle de bière, de vin ou de spiritueux sont également incluses.

Consommation courante totale : Somme des dépenses courantes effectuées pour l'alimentation, le logement, l'ameublement et l'équipement ménager, les vêtements et accessoires, le transport, les soins de santé, les soins personnels, les loisirs, l'éducation, le matériel de lecture et autres imprimés, les produits du tabac et les boissons alcoolisées, les jeux de hasard et les dépenses diverses.

**Dépenses totales :** Somme de la consommation courante totale, des impôts sur le revenu, des paiements d'assurance individuelle, des cotisations à des régimes de pension de retraite, des dons en argent, des pensions alimentaires et des contributions aux œuvres de bienfaisance.

Eau, combustibles et électricité (pour le logement principal) : Dépenses relatives aux services d'aqueduc et d'égouts, d'électricité et de gaz naturel et d'autres combustibles pour le logement principal, qu'il soit loué ou qu'il appartienne à un membre du ménage.

Forfait de voyages: Comprend au moins deux éléments tels que le transport et l'hébergement, ou bien l'hébergement avec la nourriture et les boissons.

**Hébergement hors du foyer :** Inclut toutes les dépenses d'hébergement en voyage. Exclut les dépenses d'hébergement engagées dans le cadre d'un forfait voyage.

**Impôts sur le revenu :** Somme des impôts fédéral et provincial sur le revenu pour l'année d'imposition précédant l'année de référence de l'enquête. Sont inclus l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les gains en capital et l'impôt sur les retraits d'un REER, une fois pris en compte les exemptions, les déductions, les crédits d'impôt non remboursables et l'abattement du Québec remboursable. Les primes d'assurance-maladie provinciale sont aussi incluses.

**Jeux de hasard :** Dépenses pour tous les types de jeux de hasard. Les dépenses ne sont pas nettes des gains provenant de ces jeux.

Logement : Logement principal (appartenant au ménage ou loué) et tout autre logement (comme les maisons de villégiature ou l'hébergement pendant les voyages).

**Loyer:** Dépenses nettes pour le loyer, excluant les dépenses pour l'utilisation du logement à des fins commerciales, ou du montant provenant de la location de pièces. Inclut les montants supplémentaires payés au propriétaire.

**Primes d'assurance des locataires/propriétaires :** Primes versées pour les polices d'assurance-incendie et d'assurance générale.

**Produits du tabac et articles pour fumeurs :** Comprennent les cigarettes, le tabac, les cigarets, les cigarettes électroniques, les allumettes, les pipes, les briquets, les cendriers, le papier et les tubes à cigarettes et les autres articles pour fumeurs.

Rabais et remboursements : Indiqués dans les tableaux de données comme des « dépenses négatives », puisqu'ils constituent une entrée d'argent pour le ménage plutôt qu'une sortie.

Réparations et entretien (logement appartenant à l'occupant): Dépenses pour les coûts de la main-d'œuvre et des matériaux pour tous les types de travaux de réparations et d'entretien, y compris les dépenses pour les réparations et l'entretien de l'équipement, des appareils et des accessoires encastrés. Les dépenses pour les modifications et les améliorations sont exclues puisqu'elles sont considérées comme une augmentation de l'actif (investissement) et non comme une dépense.

**Soins de santé :** Comprennent les frais directs payés par les ménages, nets des dépenses remboursées, ainsi que les primes d'assurance-maladie privée.

Taxes foncières et scolaires et frais d'égouts et d'aqueduc pour maisons de villégiature et autres résidences secondaires appartenant au ménage: Le montant facturé, à l'exclusion des remises. Les frais de service spéciaux (par exemple, la collecte des déchets et les égouts), les améliorations locales, les taxes scolaires, et les redevances d'eau sont inclus si ces éléments figurent dans la facture de taxes foncières.

#### 2.4 Caractéristiques du logement

Besoin de réparations: Indique l'importance, selon le répondant, des réparations nécessaires à la date de l'entrevue pour remettre le logement à son état original. Les travaux de rénovation, les ajouts, les transformations ou les travaux d'amélioration en vue d'économiser l'énergie qui amélioreraient l'état original du logement ne sont pas inclus.

- Les réparations majeures se rapportent à des défauts graves dans la structure du logement ainsi que dans la plomberie, le système électrique et le système de chauffage. Ces défauts comprennent, par exemple, les tuyaux corrodés, les fils électriques endommagés, les planchers affaissés, les murs renflés, les plafonds humides et les fondations qui s'effritent.
- Les réparations mineures se rapportent à des défauts dans la surface ou le revêtement du logement, et à des défauts moins graves dans la plomberie, le système électrique et le système de chauffage. Ces défauts comprennent, par exemple, les petites fissures dans les murs intérieurs et les plafonds, les appareils d'éclairage et les interrupteurs brisés, les carreaux de fenêtre brisés ou fêlés, les éviers qui fuient, les bardeaux ou la partie du revêtement extérieur manquants et la peinture écaillée.

**Genre de logement :** Genre de logement où demeure le ménage à la date de l'entrevue. Un logement est un ensemble structurellement séparé de pièces habitables ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou accessible par un vestibule commun ou une cage d'escalier.

- Un **logement individuel non attenant** comprend seulement une unité de logement et est complètement séparé sur tous les côtés de toute autre construction, à l'exception de son propre garage ou remise.
- Un **logement individuel attenant** se compose de maisons jumelées ou maisons doubles ou de maisons en rangée.
- Un appartement comprend les duplex (deux logements superposés), triplex, quadruplex et les immeubles à appartements.

• Les **autres logements** englobent les maisons mobiles, les maisons motorisées, les tentes, les wagons ou les bateaux (y compris les maisons flottantes et les bateaux d'habitation) qui servent de résidences permanentes et qui peuvent être déménagés dans un bref délai.

Mode d'occupation : Situation du ménage en matière de logement à la date de l'entrevue.

- **Propriétaire avec hypothèque** indique que le logement était la propriété d'un membre du ménage et qu'il y avait une hypothèque à la date de l'entrevue.
- **Propriétaire sans hypothèque** indique que le logement était la propriété d'un membre du ménage et qu'il n'y avait pas d'hypothèque à la date de l'entrevue.
- Locataire indique que le logement était loué par le ménage ou occupé sans frais à la date de l'entrevue.

Nombre de salles de bains (pour le logement occupé à la date de l'entrevue) : Nombre de pièces dans le logement avec une douche ou une baignoire.

#### 2.5 Équipement ménager

Ordinateur: Exclut les systèmes qui servent exclusivement à des fins commerciales.

Service téléphonique conventionnel : Inclut les services téléphoniques conventionnels utilisés à des fins commerciales si le commerce est situé dans le logement.

**Téléphone cellulaire :** Inclut les téléphones cellulaires et les appareils de messagerie textuelle portatifs avec les capacités d'un téléphone cellulaire.

Utilisation d'Internet à la maison : Indique si le ménage a accès à l'Internet à la maison.

**Véhicules appartenant au ménage :** Nombre de véhicules (automobiles, camions et fourgonnettes) appartenant aux membres du ménage à la fin du mois précédant la date de l'entrevue.

#### 2.6 Catégories de classification

Âge de la personne de référence : Les ménages sont regroupés selon l'âge de la personne de référence comme suit :

- Moins de 30 ans
- 30 à 39 ans
- 40 à 54 ans
- 55 à 64 ans
- 65 ans et plus

Canada: Les données à l'échelle du Canada incluent les 10 provinces seulement.

Centre de population : Région ayant une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré. Les centres de population sont classés selon les catégories suivantes :

Petit centre de population : 1 000 à 29 999

Moyen centre de population : 30 000 à 99 999

• Grand centre de population urbain : 100 000 et plus

**Mode d'occupation du logement :** Renseignement sur le fait qu'un membre du ménage était propriétaire ou locataire du logement dans lequel le ménage vivait à la date de l'entrevue.

- **Propriétaires** désigne tous les ménages qui habitaient dans un logement appartenant (avec ou sans hypothèque) à un membre du ménage à la date de l'entrevue.
  - ▶ Propriétaires avec hypothèque désigne les propriétaires d'un logement avec une hypothèque à la date de l'entrevue.

- ▶ Propriétaires sans hypothèque désigne les propriétaires d'un logement sans une hypothèque à la date de l'entrevue.
- Locataires désigne les ménages qui louaient un logement à la date de l'entrevue (à titre de locataire ayant un loyer ordinaire, ou ne payant aucun loyer ou un loyer réduit).

Quintile de revenu du ménage avant impôt (national): Les groupes de revenu sont obtenus par le classement des ménages répondants de l'entrevue en ordre ascendant du revenu total des ménages avant impôt, et par la répartition subséquente des ménages en cinq groupes de tailles semblables. L'estimation du nombre de ménages dans chaque groupe devrait être en principe la même, mais des différences peuvent survenir en raison du poids du ménage à la frontière de deux quintiles car ce ménage doit se situer dans l'un ou l'autre des quintiles. De plus, la méthodologie particulière de l'enquête (avec une série de poids pour l'entrevue et une autre série de poids pour le journal) implique une estimation du nombre de ménages équivalente entre l'entrevue et le journal uniquement si les quintiles sont définis à l'échelle provinciale. Pour les quintiles nationaux, il pourrait y avoir une différence entre l'estimation du nombre de ménages selon les poids de l'entrevue ou ceux du journal (voir la section 5).

**Région rurale :** Toutes les régions situées à l'extérieur des centres de population sont considérées comme des régions rurales. Ensemble, les centres de population et les régions rurales couvrent tout le Canada.

**Taille de la région de résidence :** Les logements échantillonnés sont attribués aux groupes suivants d'après la région où ils sont situés selon les limites de recensement de la population de 2011.

- Centres de population :
  - ▶ 1 000 000 et plus
  - ▶ 500 000 à 999 999
  - ▶ 250 000 à 499 999
  - ▶ 100 000 à 249 999
  - ▶ 30 000 à 99 999
  - ▶ 1 000 à 29 999
- Région rurale

Type de ménage : Les ménages se répartissent selon les catégories suivantes :

- Ménages d'une personne sont les ménages où une seule personne occupe le logement à la date de l'entrevue.
- Ménages de couples sont les ménages où le conjoint de la personne de référence, marié ou en union libre, est membre du ménage à la date de l'entrevue. Ce type de ménage peut être réparti en ménages de conjoints sans enfant (sans autre personne), avec enfants (sans autre personne) et avec d'autres personnes. On entend par « enfants », les fills, filles ou les enfants en foyer nourricier de la personne de référence, célibataires, peu importe leur âge. On entend par « autres personnes », les fills, les filles et les enfants en foyer nourricier dont l'état matrimonial est autre que « célibataire, jamais marié », d'autres personnes apparentées par la naissance ou le mariage, et les personnes non apparentées.
- Ménages monoparentaux sont les ménages dans lesquels la personne de référence n'a aucun conjoint
  à la date de l'entrevue et où il y a au moins un enfant célibataire (fils, fille ou enfant en foyer nourricier de
  la personne de référence). Les ménages monoparentaux pour lesquels des données sont présentées ne
  comprennent pas d'autres personnes.
- Autres ménages sont les ménages composés de personnes apparentées seulement ou les ménages ayant au moins une personne non apparentée à la personne de référence (par exemple, un pensionnaire, un chambreur, un employé). On entend par personnes apparentées :
  - ▶ les fils, les filles et les enfants en foyer nourricier de la personne de référence dont l'état matrimonial est autre que « célibataire, jamais marié »;
  - ▶ les personnes apparentées à la personne de référence par la naissance ou par le mariage (ni le conjoint, ni le fils ou la fille, ni l'enfant en fover nourricier).

#### 3. Méthodologie de l'enquête

#### 3.1 La population cible

La population cible de l'EDM de 2016 correspond à la population des 10 provinces canadiennes. Les pensionnaires d'établissements institutionnels et les membres des Forces canadiennes vivant dans des camps militaires sont exclus de la population cible ainsi que les personnes vivant dans les réserves indiennes. Ces exclusions représentent environ 2 % de la population.

Pour des raisons opérationnelles, les personnes vivant dans des régions où le taux de logements vacants est très élevé et où les coûts de collecte seraient exorbitants sont exclues de la collecte. Également exclues sont les personnes vivant dans d'autres types de logements collectifs tels que :

- les personnes qui vivent dans les résidences pour personnes âgées non autonomes;
- les personnes qui vivent de façon permanente dans les résidences scolaires et les camps de travail;
- les membres d'ordre religieux et d'autres groupes vivant en communauté.

Les exclusions à la collecte représentent moins de 0,5 % de la population cible. Ces personnes sont toutefois incluses dans les estimations démographiques auxquelles sont ajustées les estimations de l'EDM (voir la section 3.6).

#### 3.2 Le contenu de l'enquête et les périodes de référence

L'EDM recueille principalement des renseignements détaillés sur les dépenses des ménages. L'enquête recueille également les caractéristiques démographiques du ménage, certaines caractéristiques du logement (telles que le type, l'âge et le mode d'occupation du logement) ainsi que certains renseignements sur l'équipement que possède le ménage (par exemple, l'équipement électronique et le matériel de communication). De plus, des données sur le revenu tirées des données de l'impôt des particuliers sont combinées aux données de l'enquête.

Pour les dépenses recueillies à partir du questionnaire, la durée de la période de référence varie selon la période de rappel spécifiée dans la question (par exemple, le dernier mois, les 3 derniers mois ou les 12 derniers mois). La période de référence varie également en fonction du mois de collecte (par exemple « les 12 derniers mois » pour les ménages de l'échantillon de janvier 2016 correspondent à la période de janvier 2015 à décembre 2015, tandis que la période de 12 mois des ménages de l'échantillon de décembre 2016 correspond aux mois de décembre 2015 à novembre 2016). Les dépenses recueillies à partir du journal de dépenses sont déclarées pendant une période de deux semaines.

Généralement, des périodes de référence plus longues sont utilisées pour recueillir les dépenses relatives à des biens et services plus dispendieux ou achetés rarement ou irrégulièrement. À l'inverse, des périodes plus courtes sont utilisées pour les biens et services de moindre valeur ou achetés fréquemment ou régulièrement.

Pour les caractéristiques démographiques, les caractéristiques du logement et l'équipement ménager, la période de référence est la date de l'entrevue. La période de référence du revenu est l'année civile précédant l'année de l'enquête (par exemple, 2015 pour l'EDM de 2016).

#### 3.3 Le plan d'échantillonnage

L'échantillon de l'EDM de 2016 est constitué de 17 590 ménages répartis dans les 10 provinces.

Dans les 10 provinces, l'échantillon a été sélectionné selon un plan de sondage stratifié à plusieurs degrés. Il s'agit essentiellement d'un plan à deux degrés dont le premier degré est un échantillon d'aires géographiques (appelées grappes). Une liste de tous les logements se trouvant dans les grappes sélectionnées est ensuite établie pour permettre la sélection d'un échantillon de logements dans chaque grappe. Les logements choisis qui sont habités par des individus de la population cible constituent l'échantillon de ménages de l'enquête. L'enquête utilise plusieurs composantes du plan de l'Enquête sur la population active (EPA) dans le but de minimiser les coûts d'opération, mais les logements sélectionnés pour l'EDM sont différents des logements sélectionnés pour l'EPA.

Depuis l'EDM de 2012, la sélection des ménages devant tenir un journal est fait de sorte qu'on demande à 50 % des ménages sélectionnés pour l'entrevue de le remplir. Ainsi, dans chaque grappe sélectionnée, un sous-échantillon des ménages sélectionnés tiennent un journal.

L'échantillon national est d'abord réparti entre les provinces en tenant compte de la variabilité des dépenses totales des ménages et, dans une moindre mesure, du nombre de ménages dans chaque province. L'objectif est d'obtenir des estimations de qualité similaire entre les provinces. Les tailles d'échantillon par province sont fournies dans le tableau 1a de la section 4. L'échantillon est ensuite réparti entre les strates formées en regroupant des grappes ayant des caractéristiques similaires selon diverses variables sociodémographiques. Certaines strates ont été définies pour cibler des sous-populations précises telles que les ménages à haut revenu. Dans le but d'améliorer la qualité des estimations, la répartition de l'échantillon dans les strates de ménages à haut revenu est supérieure à la répartition proportionnelle à la taille des strates qui est utilisée dans les autres strates.

Comme la collecte des données est effectuée mensuellement, l'échantillon est réparti en 12 sous échantillons de tailles similaires. Les concepts géographiques utilisés pour l'échantillon de l'EDM de 2016 sont ceux du Recensement de 2011.

#### 3.4 La collecte des données

L'EDM est une enquête à participation volontaire. Les données sont principalement obtenues directement du répondant à partir de deux modes de collecte : une entrevue en personne effectuée par un intervieweur à l'aide d'un questionnaire disponible sur un ordinateur portatif et un journal dans lequel le ménage doit déclarer ses dépenses quotidiennes pendant une période de deux semaines. La collecte des données de l'EDM de 2016 a été effectuée en continu de janvier à décembre 2016 auprès d'un échantillon de ménages réparti sur 12 cycles de collecte mensuelle.

Les ménages de l'échantillon doivent d'abord répondre à un questionnaire, dans le cadre d'une entrevue personnelle assistée par ordinateur, qui recueille principalement les dépenses régulières (telles que le loyer et l'électricité) et les dépenses moins fréquentes (telles que l'ameublement et les réparations au logement) pour une période de rappel dont la longueur varie selon le type de dépenses. Pour les dépenses régulières, l'approche consiste typiquement à recueillir le montant du dernier paiement effectué ainsi que la période couverte par ce paiement. Pour les autres types de dépenses recueillies à partir de l'entrevue, des périodes de rappel de 1 mois, 3 mois ou 12 mois sont utilisées. Les périodes de rappel sont définies en termes de mois précédant le mois de l'entrevue. Par exemple, une période de référence des trois derniers mois pour un ménage de l'échantillon de juin 2016 correspondra à la période du 1er mars au 31 mai 2016. Par ailleurs, les caractéristiques démographiques, les caractéristiques du logement et l'information sur l'équipement ménager, qui sont également recueillies à l'entrevue, représentent la situation du ménage au moment de l'entrevue. Depuis 2013, les répondants sont informés que les données d'enquête seront combinées avec des données de l'impôt des particuliers pour obtenir certaines variables liées au revenu personnel des membres du ménage âgés de 16 ans et plus au 31 décembre de l'année civile précédant l'année de l'enquête. La période de référence des données sur le revenu provenant des données de l'impôt des particuliers est l'année civile précédant l'année de l'enquête.

À la suite de l'entrevue, on demande aux ménages sélectionnés de remplir le journal des dépenses et d'y inscrire les dépenses effectuées par tous les membres du ménage pendant une période de deux semaines débutant le lendemain de l'entrevue. Les ménages doivent inclure toutes leurs dépenses à l'exclusion de quelques types de dépenses tels que le loyer, les paiements réguliers pour les services publics et l'achat de biens immobiliers et de véhicules. Les ménages ont la possibilité de fournir les reçus de leurs achats effectués durant la période de deux semaines afin de réduire la quantité d'information à transcrire dans le journal. Ils doivent toutefois ajouter de l'information sur le reçu si la description de l'article indiquée sur le reçu est incomplète.

Un suivi téléphonique est effectué quelques jours après l'entrevue pour vérifier si le répondant a des questions à propos du journal et pour lui rappeler des renseignements importants relatifs à la façon de le remplir. À la fin de la période de deux semaines, l'intervieweur retourne au logement du répondant pour reprendre le journal et poser quelques questions supplémentaires qui permettent au répondant de rapporter certaines dépenses qu'il pourrait avoir oublié de déclarer.

Les journaux ainsi que tous les reçus fournis par les répondants sont numérisés et saisis au bureau central de Statistique Canada. On assigne ensuite un code de classification de dépenses à chacun des articles parmi une liste de plus de 650 codes différents.

#### 3.5 Le traitement des données et le contrôle de la qualité

Le questionnaire informatisé comporte de nombreuses caractéristiques permettant de maximiser la qualité des données recueillies. De multiples contrôles sont intégrés au questionnaire afin d'identifier des valeurs inhabituelles et de détecter des incohérences logiques. Lorsqu'une réponse est rejetée à la vérification, l'intervieweur est invité à corriger l'information (avec l'aide du répondant au besoin). Une fois que les données sont transmises au bureau central, on entreprend une série complète d'étapes de traitement pour effectuer une vérification approfondie de chacun des questionnaires reçus. Les réponses invalides sont corrigées ou identifiées pour l'imputation.

Plusieurs vérifications sont également effectuées sur les données des journaux lorsque ces derniers sont reçus au bureau central ainsi que tout au long des étapes de saisie et de codage. On s'assure par exemple que les dates de début et de fin de la période de référence du journal sont indiquées, que les dépenses déclarées ont été effectuées pendant la période de référence visée et qu'il n'y a pas d'articles qui apparaissent à la fois sur les données transcrites dans le journal et sur les reçus fournis par le répondant. Après la validation, la saisie et le codage, des procédures de contrôle de qualité sont appliquées. Un échantillon de journaux est choisi pour être vérifié au complet de nouveau afin de s'assurer que les journaux ont été saisis et codés selon les procédures établies.

On entreprend ensuite une série d'étapes de vérification approfondie sur l'ensemble des journaux, et les réponses invalides sont corrigées ou identifiées pour l'imputation. La dernière étape consiste à évaluer si la qualité de l'information déclarée dans les journaux est suffisante en utilisant des paramètres basés sur les caractéristiques du ménage. On compare les dépenses et le nombre d'articles déclarés à des seuils minimums estimés par région géographique (provinces de l'Atlantique, Québec, Ontario, provinces des Prairies, Colombie Britannique), par classe de revenu du ménage et par taille du ménage. Les journaux qui remplissent les conditions sont considérés utilisables. Les autres journaux sont examinés et sont considérés utilisables dans la mesure où une note explicative justifie le faible niveau de leurs dépenses ou le petit nombre d'articles déclarés (par exemple, une personne vivant seule qui avait peu de dépenses à déclarer parce qu'elle était en voyage d'affaires pendant la période où elle remplissait le journal). Les journaux qui ne répondent pas aux critères de journaux utilisables sont traités au même titre que les journaux non remplis : ils sont exclus des estimations. Il est à noter que certains journaux utilisables sont incomplets et peuvent avoir des journées non remplies.

Pour résoudre les problèmes d'information manquante ou invalide à certaines questions de l'entrevue, on a généralement recours à l'imputation par donneur selon la méthode du plus proche voisin. C'est-à-dire que les données d'un autre répondant ayant des caractéristiques similaires (le donneur) sont utilisées pour l'imputation. L'imputation se fait sur un groupe de variables à la fois, ce groupe étant formé de manière à tenir compte des relations entre ces variables. Les caractéristiques utilisées pour identifier le donneur sont choisies de manière à être corrélées avec les variables à imputer. Le revenu du ménage, le type de logement et le nombre d'adultes et d'enfants sont des caractéristiques souvent utilisées.

L'imputation par donneur est également utilisée lorsque certains renseignements sont manquants dans le journal des dépenses. Par exemple, un répondant peut avoir rapporté une certaine dépense, mais ne pas en avoir indiqué le coût, ou encore il peut avoir fourni le total d'un achat (par exemple, le total d'une épicerie) sans en détailler les articles. L'imputation sert aussi à accroître le niveau de détail du codage des articles déclarés. Par exemple, il est possible que l'information obtenue du répondant permette uniquement de déterminer qu'il s'agit d'un produit de boulangerie alors qu'un code plus détaillé est nécessaire pour répondre aux besoins de l'enquête. L'imputation par donneur sera alors utilisée pour imputer le type de produit de boulangerie (par exemple, pain, craquelins, biscuits, gâteaux et autres pâtisseries). L'imputation est effectuée pour les articles déclarés dans le journal, et les caractéristiques souvent retenues pour identifier le donneur sont le coût, le code partiel disponible, le revenu et la taille du ménage. L'imputation se fait par province et trimestre pour tenir compte des différences provinciales et de la saisonnalité des dépenses.

Depuis 2012, la méthode d'imputation qui permet de détailler les dépenses lorsqu'un répondant fournit seulement un montant total dans le journal a été raffinée de manière à utiliser de l'information supplémentaire sur le type de magasin où les achats ont été effectués. Cette méthode permet de mieux tenir compte de la vente croissante de produits d'alimentation dans les grandes chaînes de magasins non spécialisées en alimentation.

Pour le revenu personnel, les données fiscales manquantes ou invalides sont généralement imputées par donneur. L'imputation du revenu et des dépenses est effectuée principalement à partir du Système canadien de vérification et d'imputation du recensement (SCANVIR) de Statistique Canada.

Après l'imputation des données, des taxes sont ajoutées aux articles qui sont rapportés dans le journal en excluant les taxes. En effet, des instructions sont fournies aux répondants pour indiquer à quel moment inclure ou ne pas inclure les taxes aux dépenses rapportées dans le journal de manière à réduire le fardeau de réponse. Ainsi, la taxe sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVP) et la taxe de vente harmonisée (TVH) sont ajoutées aux articles du journal selon les taux de taxation fédéraux et provinciaux.

#### 3.6 Pondération et estimation

L'estimation des caractéristiques de la population à partir d'une enquête par échantillon est fondée sur le postulat que chaque ménage échantillonné représente, en plus de lui-même, un certain nombre d'autres ménages dans la population cible. Ce nombre est désigné sous le nom de poids d'enquête.

Deux types de poids d'enquête sont nécessaires pour l'EDM (un poids pour l'entrevue et un pour le journal) pour deux raisons. Premièrement, dans les provinces, il n'y a qu'un sous-ensemble des ménages échantillonnés à qui on demande de remplir le journal. Deuxièmement, parmi les ménages sélectionnés pour remplir le journal, certains ne répondront seulement qu'à l'entrevue. Donc, seulement un sous-ensemble des ménages qui répondent à l'entrevue remplira aussi le journal.

#### 3.6.1 Poids initiaux et ajustements pour la non-réponse

Le calcul du poids pour chaque ménage comporte plusieurs étapes. On dérive d'abord pour chaque ménage un poids initial correspondant à l'inverse de sa probabilité d'être sélectionné dans la population cible. Par la suite, des ajustements sont appliqués aux poids de l'entrevue et aux poids du journal.

Les poids de l'entrevue sont d'abord ajustés pour tenir compte des ménages qui n'ont pas répondu au questionnaire. Ils sont ensuite ajustés pour faire en sorte que certaines estimations de l'enquête concordent avec des agrégats ou des estimations provenant de sources d'information auxiliaires; cette opération est appelée l'étalonnage des poids. Trois sources de données sont utilisées pour l'étalonnage des poids tel que présenté à la section suivante.

Les poids du journal sont aussi ajustés pour tenir compte des ménages qui n'ont pas rempli le journal. Les poids du journal sont d'abord ajustés pour la non-réponse au questionnaire, puis pour la non-réponse au journal parmi les répondants au questionnaire. Les poids du journal passent par la suite par le processus d'étalonnage tel que décrit à la section suivante.

#### 3.6.2 Étalonnage des poids

En premier lieu, les poids de l'entrevue dans les provinces sont ajustés selon le nombre de personnes par groupe d'âge et le nombre de ménages par taille provenant des estimations de population produites par la Division de la démographie de Statistique Canada. Ces estimations sont basées sur les données du Recensement de 2011 ainsi que sur des données administratives. Les estimations annuelles du nombre de personnes selon neuf groupes d'âge (0 à 6, 7 à 17, 18 à 24, 25 à 34, 35 à 44, 45 à 54, 55 à 64, 65 à 74, et 75 et plus) sont utilisées à l'échelon provincial, et les estimations selon deux groupes d'âge (0 à 17 ans et 18 ans et plus) sont utilisées à l'échelle des régions métropolitaines de recensement. Pour le nombre de ménages, les poids sont ajustés pour que leur total corresponde aux estimations annuelles provinciales pour trois catégories de taille du ménage (une, deux et trois personnes ou plus). Un ajustement est également effectué afin d'assurer une représentation adéquate du nombre de ménages à chaque trimestre.

Une deuxième source pour l'étalonnage des poids de l'entrevue est l'État de la rémunération payée (T4) de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Les données du T4 permettent de s'assurer que la distribution pondérée du revenu (sur la base des salaires et traitements) de l'enquête correspond à celle de la population canadienne. Les poids de l'entrevue sont donc ajustés pour correspondre aux comptes T4 du nombre d'individus par province pour six classes de salaires et traitements basées sur les percentiles provinciaux (0 au 25°, 25° au 50°, 50° au 65°, 65° au 75°, 75° au 95°, et 95° au 100°).

Depuis l'EDM de 2012, une troisième source pour l'ajustement des poids de l'entrevue provient des données d'impôt des particuliers (T1) de l'ARC. Les poids de l'entrevue sont ainsi ajustés au nombre d'individus dans les trois classes de revenu personnel les plus élevées (basées sur les percentiles 95,5°, 97° et 98,5°) pour chacune des provinces, sauf

à l'Île-du-Prince-Édouard, où une seule classe est utilisée. Cet ajustement vise à compenser la sous-représentativité de ces individus parmi les répondants à l'enquête.

Les poids du journal sont ajustés pour totaliser des estimations démographiques d'une façon similaire à celle utilisée pour les poids de l'entrevue. Les estimations démographiques du nombre de personnes utilisées à l'échelon provincial sont les mêmes pour le journal que pour l'entrevue, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, où uniquement six groupes d'âge sont utilisés en raison de la petite taille d'échantillon (0 à 17, 18 à 34, 35 à 44, 45 à 54, 55 à 64, et 65 et plus). À l'échelon des régions métropolitaines de recensement, la distinction des deux groupes d'âge (0 à 17 ans et 18 ans et plus) est maintenue uniquement pour Montréal, Toronto et Vancouver. Pour le reste des régions métropolitaines le nombre total des personnes est considéré. Comme pour les poids de l'entrevue, les poids du journal sont ajustés pour correspondre aux totaux des estimations annuelles provinciales pour les trois catégories de taille du ménage (une personne, deux, et trois ou plus). Pour le journal, aucun ajustement n'est effectué pour correspondre aux estimations par trimestre.

Les poids du journal sont aussi ajustés en fonction du revenu. Au lieu d'être ajustés en fonction des données de salaires et traitement (T4), les poids sont ajustés aux estimations, provenant de l'entrevue, du nombre de ménages par quintile de revenu et par province (0-20°, 20°-40°, 40°-60°, 60°-80° et 80°-100° percentile). Cet ajustement aux estimations de l'entrevue permet de s'assurer que la distribution pondérée du revenu des ménages répondants du journal est cohérente avec celle des ménages répondants de l'entrevue. Les poids du journal sont aussi ajustés pour correspondre au nombre d'individus à revenu élevé provenant des comptes des données d'impôt des particuliers, en utilisant une seule classe de revenu établie à partir du 95,5° percentile (ce dernier ajustement n'est pas appliqué à l'Île-du-Prince-Édouard).

#### 3.6.3 Annualisation et autres ajustements

Toutes les dépenses recueillies à partir de l'entrevue et du journal sont converties en montants annuels (annualisées) en les multipliant par un facteur adapté selon la période de rappel. Certaines dépenses sont aussi corrigées par un facteur d'ajustement lorsque des valeurs influentes (extrêmes) sont décelées. Dans le cas du journal, un autre facteur d'ajustement est produit pour tenir compte des jours non remplis.

Les estimations d'une catégorie de dépenses recueillies lors de l'entrevue correspondent donc à la somme pondérée (par le poids de l'entrevue) des valeurs annualisées et ajustées. Les estimations d'une catégorie de dépenses qui provient des données du journal sont calculées de façon similaire à partir des poids du journal et des facteurs d'annualisation et d'ajustement appropriés. Finalement, les estimations des catégories de dépenses sommaires qui regroupent des composantes provenant des deux modes de collecte sont produites en additionnant les estimations des composantes provenant du journal et celles provenant de l'entrevue.

#### 3.7 Les révisions historiques

Les estimations de l'EDM de 2016 ont été calculées à partir des poids ajustés aux projections démographiques de 2016. Ces projections démographiques sont fondées sur les données du Recensement de 2011 ainsi que sur de l'information plus récente provenant de sources administratives telles que les registres de naissances, de décès et de migration.

Afin de rendre possible la comparaison des estimations de l'EDM au cours du temps, les estimations de l'EDM 2010, 2011, 2012 et 2013 ont été révisées selon les projections démographiques basées sur le Recensement de 2011. Les estimations de l'EDM 2014, 2015 et 2016 ont été produites en utilisant les projections du Recensement de 2011. Ainsi, le processus de pondération est uniformisé pour la période de 2010 à 2016.

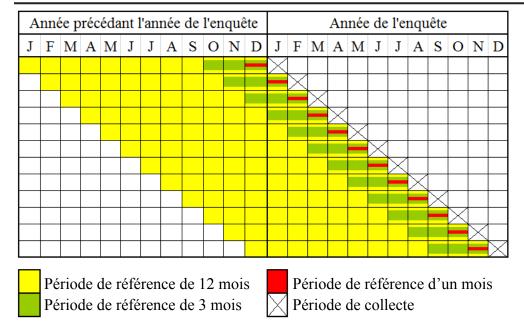
Les révisions historiques basées sur le Recensement de 2011 tiennent aussi compte des améliorations à la méthode d'étalonnage des poids de l'entrevue et du journal apportées au moment de l'EDM de 2014.

Les estimations de l'EDM antérieures à 2010 (2001-2009) sont basées sur des poids ajustés à des projections démographiques produites à partir des données du Recensement de 2001. Aucune révision de ces données (fondées sur les données du Recensement de 2006 ou de 2011) n'est prévue en raison de la rupture dans les séries de données débutant avec l'EDM de 2010 (voir section 3.9).

#### 3.8 La période de référence des estimations

Etant donné la collecte mensuelle continue, la période à laquelle réfèrent les données recueillies diffère d'un mois à l'autre tel qu'illustré à la figure 1. À titre d'exemple, pour un article de dépense recueilli pour une période de rappel de trois mois, les données provenant de l'échantillon de juillet couvrent des dépenses effectuées du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin alors que pour l'échantillon de décembre, les dépenses réfèrent à la période du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre.

Figure 1 Périodes de référence selon les échantillons mensuels pour trois longueurs de périodes différentes



Les dépenses recueillies pour une période de moins de 12 mois sont annualisées pour couvrir une période de 12 mois. Les estimations de l'EDM sont produites en combinant les données de 12 échantillons mensuels.

Lorsqu'on combine les données de 12 échantillons mensuels pour générer des estimations de dépenses annuelles, pour les articles de dépenses recueillis ayant une période de rappel de trois mois ou moins, les dépenses couvertes sont principalement des dépenses ayant été effectuées pendant l'année de référence de l'enquête. C'est aussi le cas pour toutes les dépenses recueillies à partir du journal.

Pour les articles de dépenses ayant une période de rappel de 12 mois, les dépenses recueillies se distribuent entre janvier de l'année précédant l'année de l'enquête et novembre de l'année de l'enquête, en fonction du mois de collecte. Par exemple, les dépenses recueillies en janvier couvrent la période de janvier à décembre de l'année précédant l'année de l'enquête, alors que les dépenses recueillies en décembre couvrent la période de décembre de l'année précédant l'année de l'enquête à novembre de l'année de l'enquête. Pour que les estimations produites représentent une même période de 12 mois, lorsque les données des 12 échantillons mensuels sont combinées, on doit faire l'hypothèse que les dépenses de l'année de l'enquête sont similaires à celles de l'année précédente. Cela doit être considéré lorsqu'on compare des estimations basées sur des périodes de rappel de 12 mois avec celles basées sur des périodes plus courtes.

Les limites du modèle de collecte dans la production des estimations de dépenses référant à une même période (ou à une même année) sont connues, puisque la majorité des pays utilisent cette méthodologie. Malgré ces limites, la collecte continue avec des périodes de référence adaptées à la capacité du répondant à fournir l'information est considérée préférable pour obtenir des données reflétant les dépenses réelles des ménages.

#### 3.9 La comparabilité dans le temps

L'Enquête sur les dépenses des ménages est menée annuellement depuis 1997. Cette enquête a repris une bonne part du contenu d'enquêtes antérieures, l'enquête périodique sur les dépenses des familles et l'enquête annuelle sur l'équipement ménager. Avant 2010, l'enquête était principalement fondée sur une entrevue effectuée au cours du premier trimestre de l'année pendant laquelle le ménage rapportait les dépenses engagées au cours de l'année civile précédente, quoique certains changements à la méthodologie et aux définitions aient eu lieu entre 1997 et 2009.

Une nouvelle méthodologie, qui combine l'utilisation d'un questionnaire et d'un journal pour recueillir les dépenses des ménages, a été instaurée dans les 10 provinces à partir de l'EDM de 2010. Les périodes de rappel ont été raccourcies pour plusieurs articles de dépenses, et la collecte est maintenant effectuée en continu au cours de l'année. Bien que les catégories de dépenses se trouvant dans l'EDM remaniée soient similaires à celles des années antérieures, les changements apportés aux méthodes de collecte des données, de traitement et d'estimation ont causé une rupture dans les séries de données. Par conséquent, les utilisateurs de l'EDM sont avisés de ne pas comparer les données de l'EDM depuis 2010 à celles d'années antérieures, à moins d'indication contraire.

Le nouveau modèle de l'EDM intègre une partie importante du contenu qui était auparavant recueillie par l'Enquête sur les dépenses alimentaires (EDA), effectuée la dernière fois en 2001. Quoiqu'il existe certaines différences méthodologiques entre l'EDM et l'EDA, les données sur les dépenses alimentaires sont recueillies dans les deux cas à partir d'un journal des dépenses que l'on demande au ménage de remplir sur une période de deux semaines. Le contenu du journal de l'EDM est un peu moins détaillé que celui de l'EDA (par exemple, les poids des aliments et leur quantité ne sont pas recueillis) dans le but de contrôler le fardeau de réponse de l'EDM.

Le contenu de l'enquête a également fait l'objet d'une revue en 2010 dans le but de réduire le temps d'entrevue. Plusieurs composantes concernant l'équipement ménager et les caractéristiques du logement ont été exclues ainsi que la plupart des questions relatives à la variation de l'actif et du passif des ménages. Des modifications ont également été apportées à certaines définitions. De plus, depuis l'enquête de 2010, les données relatives au revenu des ménages et à l'impôt sur le revenu proviennent principalement de données d'impôt des particuliers.

Finalement, pour les années de référence de 2010 à 2016, les estimations de l'EDM sont basées sur des poids ajustés à des estimations démographiques produites à partir des données du Recensement de 2011.

#### 4. Qualité des données

Comme toutes les enquêtes, l'EDM est sujette aux erreurs, et ce, malgré toutes les précautions prises aux différentes étapes de l'enquête pour les éviter ou en contrôler les répercussions. On distingue deux types d'erreurs : les erreurs d'échantillonnage et les erreurs non dues à l'échantillonnage.

#### 4.1 Les erreurs d'échantillonnage

Les erreurs d'échantillonnage résultent du fait que l'on tire certaines conclusions au sujet de l'ensemble de la population à partir des renseignements obtenus auprès d'un échantillon de cette population uniquement. L'importance de l'erreur d'échantillonnage est fonction du plan de sondage et de la méthode d'estimation ainsi que de la taille d'échantillon et de la variabilité des données. La variabilité des données pour un article de dépense réfère aux différences entre les unités de la population en termes de dépenses pour cet article. En général, plus les différences entre les ménages sont grandes, plus l'erreur d'échantillonnage de l'article de dépense visé est élevée.

L'erreur-type est une mesure fréquente de l'erreur d'échantillonnage. C'est le degré de variation que l'on observe dans les estimations à la suite du choix d'un échantillon en particulier plutôt qu'un autre. Le coefficient de variation (CV) correspond à l'erreur-type exprimée en tant que pourcentage de l'estimation. Il est utilisé pour indiquer le degré d'incertitude associé à une estimation. Par exemple, si l'estimation du nombre de ménages pour une caractéristique du logement donnée est de 10 000 ménages, et que le CV correspondant est de 5 %, la vraie valeur se situe entre 9 500 et 10 500 ménages, 68 % du temps, et entre 9 000 et 11 000 ménages, 95 % du temps.

Les erreurs-types de l'EDM sont estimées selon la méthode du « bootstrap » (voir la bibliographie [1] à la section 7). Des CV existent pour les estimations nationales et provinciales ainsi que pour les estimations selon le type de ménages, l'âge de la personne de référence, le quintile de revenu du ménage, le mode d'occupation du logement et la taille de la région de résidence.

#### 4.2 La suppression de données

Pour des raisons de fiabilité, les estimations ayant un CV supérieur ou égal à 35 % ont été supprimées des tableaux publiés. Les estimations supprimées contribuent toutefois aux estimations des catégories sommaires. Par exemple, l'estimation pour un article des dépenses en vêtements pourrait être supprimée, mais ce montant serait inclus dans l'estimation des dépenses totales en vêtements.

#### 4.3 Les erreurs non dues à l'échantillonnage

Les erreurs non dues à l'échantillonnage se produisent parce qu'il est difficile, en raison de certains facteurs, d'obtenir des réponses exactes et de faire en sorte que ces réponses restent exactes à toutes les étapes du traitement. Contrairement à l'erreur d'échantillonnage, l'erreur non due à l'échantillonnage n'est pas facilement quantifiable. On peut dégager quatre sources d'erreurs non dues à l'échantillonnage : les erreurs de couverture, les erreurs de réponse, les erreurs de non-réponse et les erreurs de traitement.

#### 4.3.1 Erreur de couverture

Les erreurs de couverture découlent d'une représentation inadéquate de la population cible à partir des unités de la base de sondage. Ces erreurs peuvent survenir au cours de l'établissement du plan d'échantillonnage ou de la sélection de l'échantillon, ou encore pendant la collecte ou le traitement des données.

#### 4.3.2 Erreur de réponse

Les erreurs de réponse correspondent au manque d'exactitude de l'information fournie par le répondant. Elles peuvent être attribuables à divers facteurs comme l'ambiguïté du questionnaire, une mauvaise interprétation des questions par les intervieweurs ou les répondants, ou la déclaration de données inexactes par les répondants.

Les erreurs de réponse demeurent l'aspect de la qualité des données le plus difficile à mesurer. De façon générale, l'exactitude des données de l'EDM dépend beaucoup de la capacité du répondant à se rappeler les dépenses du ménage et de sa volonté à consulter ses dossiers.

#### 4.3.3 Erreur de non-réponse

Les erreurs dues à la non-réponse découlent du fait que certains répondants potentiels ne fournissent pas l'information nécessaire ou que l'information fournie s'avère inutilisable. La principale répercussion de la non réponse sur la qualité des données est qu'elle peut introduire un biais dans les estimations. Cela survient si les caractéristiques des non-répondants diffèrent de celles des répondants d'une manière qui influence les dépenses analysées. Quoique des taux de réponse puissent être calculés, ceux-ci n'ont qu'une valeur indicative à l'égard de la qualité des données, car ils ne permettent pas de mesurer l'importance du biais introduit dans les estimations. L'ampleur de la non-réponse peut être considérée comme une évaluation simple des risques de biais dans les estimations.

À l'échelle nationale (uniquement les 10 provinces), le taux de réponse à l'entrevue de l'EDM de 2016 est de 65,1 %. Les détails pour chaque province sont fournis dans le tableau 1a. Le tableau inclut également le compte des ménages non répondants groupés selon la raison de la non réponse. Il y a ceux avec qui il a été impossible d'établir un contact, ceux qui ont refusé de participer à l'enquête et, finalement, ceux pour lesquels l'entrevue n'a pas pu être effectuée à cause de circonstances particulières (par exemple, le répondant ne parle aucune des deux langues officielles ou l'entrevue ne peut être effectuée à cause de la condition physique du répondant). Les ménages dans cette dernière catégorie sont appelés « non-répondants résiduels ».

Tableau 1a
Taux de réponse à l'entrevue, Canada¹ et provinces, 2016

	Ménages admissibles	Ménages non contactés	Ménages ayant refusé de participer	Ménages non répondants résiduels	Ménages répondants	Taux de réponse²
			nombre			pourcentage
Canada	17 590	1 279	4 177	688	11 446	65,1
Provinces de l'Atlantique	5 662	384	1 251	243	3 784	66,8
Terre-Neuve-et-Labrador	1 618	138	330	59	1 091	67,4
Île-du-Prince-Édouard	760	47	146	33	534	70,3
Nouvelle-Écosse	1 706	65	438	64	1 139	66,8
Nouveau-Brunswick	1 578	134	337	87	1 020	64,6
Québec	2 174	103	465	52	1 554	71,5
Ontario	2 531	182	701	140	1 508	59,6
Provinces des Prairies	5 223	446	1 281	181	3 315	63,5
Manitoba	1 757	175	453	74	1 055	60,0
Saskatchewan	1 687	135	412	39	1 101	65,3
Alberta	1 779	136	416	68	1 159	65,1
Colombie-Britannique	2 000	164	479	72	1 285	64,3

<sup>1.</sup> Seulement les 10 provinces sont incluses.

Un certain nombre de ménages sélectionnés pour remplir le journal ne le complètent pas ou fournissent un journal considéré comme « non utilisable » d'après les critères décrits à la section 3.5. Pour l'EDM de 2016, le taux de réponse au journal parmi les ménages ayant complété l'entrevue et ayant été sélectionnés pour remplir le journal est de 65,5 % (à l'échelon national, comprenant uniquement les provinces). Les taux à l'échelon provincial sont présentés au tableau A1 de l'annexe A. Le taux de réponse final au journal (défini comme étant le pourcentage de journaux utilisables relatif au nombre de ménages sélectionnés pour remplir le journal) est de 42,9 % à l'échelle nationale, et les taux provinciaux sont fournis dans le tableau 2a.

<sup>2. (</sup>Ménages répondants/Ménages admissibles) x 100.

Tableau 2a Taux de réponse au journal, Canada¹ et provinces, 2016

		Ménages non-		Journaux⁴		
	Ménages admissibles <sup>2</sup>	répondants à l'entrevue <sup>3</sup>	Refusés <sup>5</sup>	Inutilisables	Utilisables	Taux de réponse <sup>6</sup>
	·		nombre			pourcentage
Canada	8 882	3 064	1 871	138	3 809	42,9
Provinces de l'Atlantique	2 860	948	614	48	1 250	43,7
Terre-Neuve-et-Labrador	802	274	156	16	356	44,4
Île-du-Prince-Édouard	383	101	119	4	159	41,5
Nouvelle-Écosse	873	287	172	13	401	45,9
Nouveau-Brunswick	802	286	167	15	334	41,6
Québec	1 108	308	241	12	547	49,4
Ontario	1 257	501	249	18	489	38,9
Provinces des Prairies	2 648	946	520	45	1 137	42,9
Manitoba	892	349	161	18	364	40,8
Saskatchewan	861	289	140	17	415	48,2
Alberta	895	308	219	10	358	40,0
Colombie-Britannique	1 009	361	247	15	386	38,3

<sup>1.</sup> Seulement les 10 provinces sont incluses.

Les taux de réponse varient selon les mois de l'année. Les taux mensuels de l'entrevue et du journal pour les 10 provinces se trouvent aux tableaux B1 et B2 de l'annexe B. Les taux de réponse de l'entrevue et du journal par taille de la région de résidence et par type de logement se trouvent aux tableaux C1, C2, C3 et C4 de l'annexe C respectivement.

Pour le journal, il est possible de fournir des taux de réponse parmi les répondants à l'entrevue en fonction de diverses caractéristiques des ménages. Ces taux sont présentés aux tableaux D1, D2, D3 et D4 de l'annexe D, selon le type de ménage, le mode d'occupation du logement, l'âge de la personne de référence et le quintile de revenu avant impôt pour les 10 provinces.

Pour tous les ménages sélectionnés, si le répondant a omis de répondre à certaines questions seulement, on est en présence de non-réponse partielle. Ce type de non-réponse est compensé en imputant les valeurs manquantes. Divers taux d'imputation sont présentés à la section 4.3.5.

Il arrive également qu'un ménage ne remplisse pas le journal pour chacune des journées de la période requise de 14 jours. Des facteurs d'ajustement sont donc calculés pour tenir compte de ces journées non remplies.

#### 4.3.4 Erreur de traitement

Des erreurs peuvent survenir durant les différentes étapes de traitement telles que la saisie, le codage, la vérification, l'imputation des non-réponses partielles, la pondération et la totalisation. Les moyens utilisés pour réduire les erreurs de traitement sont décrits dans la section 3.5.

#### 4.3.5 Imputation de la non-réponse partielle

Le biais résiduel qui subsiste après l'imputation de la non-réponse partielle est difficile à évaluer. Son importance dépend de la capacité de la méthode d'imputation à produire des estimations non biaisées. À cet effet, les taux d'imputation donnent une indication de l'importance des non-réponses partielles.

La non-réponse partielle à l'entrevue peut être causée par un manque d'information ou par une réponse invalide à une question. Les pourcentages de ménages pour lesquels il a fallu imputer certaines catégories de dépenses dû à la non-réponse partielle à l'entrevue sont présentés aux échelons national et provincial dans le tableau 3a. Ces pourcentages sont présentés en fonction du nombre de variables de dépenses imputées pour un ménage (parmi l'ensemble des dépenses de consommation recueillies durant l'entrevue). Deux séries de résultats sont fournies dans

<sup>2.</sup> Les ménages admissibles sont ceux qui ont été sélectionnés pour remplir le journal.

<sup>3.</sup> Ce nombre inclut les ménages non contactés à l'entrevue, les ménages qui ont refusé de participer et les ménages non répondants résiduels parmi les ménages sélectionnés pour remplir le journal.

<sup>4.</sup> Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

<sup>5.</sup> Parmi les ménages répondants à l'entrevue sélectionnés pour remplir le journal, le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

<sup>6. (</sup>Journaux utilisables/Ménages admissibles) x 100.

ces tableaux, une série incluant les dépenses liées aux services de communication (téléphone, téléphone cellulaire et accès à Internet), de télévision (par câble ou au moyen d'une antenne parabolique ou d'une ligne téléphonique), de radio par satellite et de sécurité résidentielle, et l'autre série les excluant. Cette distinction découle de l'utilisation grandissante de forfaits pour ce type de services. Les ménages sont souvent facturés pour des services combinés, et il leur est impossible ou difficile de fournir les dépenses pour chacun des services. La répartition du montant total du forfait, fourni par le répondant, aux dépenses des services individuels est donc effectuée par imputation, augmentant ainsi considérablement le nombre de ménages nécessitant l'imputation de dépenses.

Tableau 3a
Pourcentage de ménages nécessitant l'imputation de dépenses de consommation recueillies à l'entrevue, Canada¹ et provinces, 2016

	Noi	Nombre de variables imputées² (parmi 188)		Nombre de variables imputées³ (parmi 193)			ées³	
			10 ou	u .			10 ou	
	1	2 à 9	plus	Total	11	2 à 9	plus	Total
				pour	entage			
Canada	19,0	33,5	2,5	55,1	9,1	66,6	4,4	80,0
Terre-Neuve-et-Labrador	17,9	33,4	1,3	52,5	4,5	78,2	3,7	86,3
Île-du-Prince-Édouard	18,5	32,6	2,8	53,9	7,5	71,5	4,3	83,3
Nouvelle-Écosse	20,9	33,5	1,8	56,3	8,5	73,1	4,2	85,9
Nouveau-Brunswick	19,8	25,5	1,4	46,7	7,5	71,7	3,0	82,2
Québec	18,5	30,1	2,2	50,8	7,1	71,0	4,2	82,3
Ontario	17,4	32,5	2,8	52,7	10,7	58,2	4,0	72,9
Manitoba	17,2	43,2	4,4	64,7	11,2	59,2	6,8	77,3
Saskatchewan	23,0	34,1	1,9	58,9	12,8	57,6	3,6	74,0
Alberta	15,7	40,8	3,4	59,9	9,3	63,7	4,7	77,7
Colombie-Britannique	21,2	31,1	3,3	55,6	10,5	65,8	5,1	81,4

- 1. Seulement les 10 provinces sont incluses.
- 2. Exclut les dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle.
- 3. Inclut les dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle.

Les utilisateurs des estimations sur les dépenses liées aux services de communication, de télévision, de radio par satellite ou de sécurité résidentielle doivent donc tenir compte du taux élevé d'imputation pour ces dépenses lorsqu'ils examinent les services individuels. Une mesure de l'effet de l'imputation sur chacun des services individuels est présentée au tableau E1 de l'annexe E. Elle représente la proportion de la valeur totale de l'estimation provenant de données imputées.

Pour les dépenses recueillies à partir du journal, l'imputation est utilisée principalement pour attribuer une valeur lorsque le coût d'une dépense rapportée est manquant, pour assigner une liste d'articles de dépenses (et leur coût individuel) lorsque seulement un total a été fourni (par exemple, pour assigner des articles d'épicerie et leur coût individuel lorsque le répondant a fourni uniquement le coût total de l'épicerie) ou pour assigner un code de dépense plus détaillé que ce qui a pu être attribué à partir de l'information du répondant (par exemple, le type de produit de boulangerie). Les taux d'imputation pour chacun de ces trois types d'imputation sont présentés au tableau F1 de l'annexe F pour le Canada. Chacun de ces taux représente la proportion d'articles imputés parmi l'ensemble des articles de dépenses provenant des journaux.

Les risques de biais associés aux données imputées dépendent beaucoup du niveau de détail auquel les données de l'EDM sont utilisées. Par exemple, les dépenses alimentaires de l'EDM sont produites à un niveau très détaillé pour répondre aux besoins des utilisateurs de l'Enquête sur les dépenses alimentaires (effectuée la dernière fois en 2001). Les dépenses alimentaires sont classifiées selon un système de codes hiérarchiques comportant plus de 200 codes de dépenses. Pour certains articles de dépenses déclarés, le type de produit alimentaire pouvait être connu (par exemple, produits laitiers ou même lait) mais le niveau de détail requis (par exemple, lait écrémé, 1 % ou 2 %) a dû être imputé. Ce type d'imputation engendre un risque de biais seulement pour les estimations des dépenses à un niveau très détaillé. Dans d'autres cas, presque aucune information sur le type de dépenses n'était connue avant l'imputation (par exemple, on savait uniquement qu'il s'agissait d'un bien). Les risques de biais sur les estimations des différentes catégories de dépenses sont donc plus importants lorsqu'il y a aussi peu d'information connue.

Les dépenses en restaurant sont déclarées sous un format un peu différent dans la deuxième section du journal. L'imputation est principalement utilisée pour attribuer une valeur lorsque le coût de la dépense totale en restaurant ou le coût en boissons alcoolisées est manquant, ou encore lorsque le type de repas (déjeuner, dîner, souper ou collation et boisson) n'a pas été indiqué. Le taux d'imputation pour chacun de ces trois types d'imputation est présenté au tableau F2 de l'annexe F pour le Canada.

Finalement, les ménages ont la possibilité de fournir leurs reçus ou de transcrire l'information au sujet de leurs dépenses dans le journal. Le tableau 4a indique le pourcentage de dépenses, pour chaque mode de déclaration, pour les dépenses alimentaires, au restaurant et pour les autres biens et services pour le Canada.

Tableau 4a Mode de déclaration des dépenses du journal, Canada<sup>1</sup>, 2016

	Transcriptions	Reçus
Catégorie de dépenses	pourcentage	
Alimentation	21,2	78,8
Restaurant	82,7	17,3
Autres biens et services	45,2	54,8

<sup>1.</sup> Seulement les 10 provinces sont incluses.

#### 4.4 L'effet des valeurs extrêmes

Dans tout échantillon, la présence ou l'absence de valeurs extrêmes au sein de l'échantillon peut avoir une influence sur les estimations de totaux, de moyennes et d'erreurs-types. Des valeurs extrêmes sont plus susceptibles d'être enregistrées au sein des populations affichant une répartition asymétrique positive. De telles valeurs sont observées avec l'EDM et sont prises en compte lors de la production des estimations finales.

#### 5. Dérivation des tableaux de données

La présente section démontre la façon dont sont dérivés les tableaux de données de l'EDM. Les calculs les plus souvent utilisés pour manipuler ces données sont ensuite expliqués. Il est conseillé aux utilisateurs de consulter cette section avant de procéder à des analyses de données.

Comme il est expliqué à la section 3.6, deux types de poids sont nécessaires pour l'EDM : un poids pour l'entrevue et un deuxième pour le journal. Ces deux poids sont utilisés pour dériver différentes estimations à partir des données de l'enquête.

#### 5.1 Estimation du nombre de ménages

Les estimations sont produites en utilisant deux séries de poids : l'une pour l'entrevue et l'autre pour le journal. Les ajustements effectués à la pondération garantissent que l'estimation du nombre de ménages produite à l'échelle provinciale est équivalente entre les deux séries de poids pour les domaines suivants :

- Les ménages de taille d'une personne, de deux personnes et de trois personnes ou plus.
- Les classes de revenu des ménages définies selon les quintiles provinciaux.

Par défaut, l'estimation du nombre de ménages pour toute agrégation de ces domaines est la même pour les deux séries de poids.

Pour tout autre domaine, l'estimation du nombre de ménages peut différer de plus ou moins un certain écart entre les deux séries de poids, selon la fiabilité de ces estimations. L'estimation du nombre de ménages fournie dans les tableaux de l'EDM est celle produite à partir de la série de poids de l'entrevue, par opposition à celle du journal. La taille moyenne des ménages est également estimée à partir de la série de poids de l'entrevue.

Les estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages selon les différents domaines pour lesquels des estimations de dépenses sont produites dans les tableaux CANSIM sont présentées aux tableaux G1 et G2 de l'annexe G pour le Canada et les provinces.

#### 5.2 Estimation des dépenses moyennes par ménage

Les estimations basées à la fois sur les données de dépenses provenant de l'entrevue et sur celles provenant du journal sont produites en deux étapes : on produit premièrement des estimations pour les dépenses de l'entrevue et celles du journal séparément, puis on les additionne.

Pour les dépenses moyennes par ménage, on calcule d'abord les dépenses moyennes par ménage de l'entrevue en utilisant la somme pondérée des dépenses de l'entrevue divisée par la somme des poids de l'entrevue. De même, les dépenses moyennes par ménage du journal sont estimées en utilisant la somme pondérée des dépenses du journal divisée par la somme des poids du journal. On additionne ensuite ces deux composantes pour obtenir les dépenses moyennes par ménage. En utilisant cette approche, pour les domaines où l'estimation diffère entre l'entrevue et le journal, les dépenses moyennes par ménage combinant les données de l'entrevue et du journal ne correspondent pas exactement à la somme pondérée combinant les deux sources divisée par l'estimation du nombre de ménages (produite à partir de la série de poids de l'entrevue). Néanmoins, cette approche permet de s'assurer que la somme des dépenses moyennes par ménage pour toutes les catégories correspond au total des dépenses moyennes par ménage.

#### 5.3 Exemples d'estimations de dépenses

Les tableaux de la présente section présentent des exemples d'estimations produites séparément à partir de l'entrevue et du journal ainsi qu'un exemple d'estimations combinant des dépenses de l'entrevue et du journal.

#### 5.3.1 Exemples d'estimations du nombre des ménages et des dépenses

Les tableaux CANSIM présentent des estimations des dépenses moyennes par ménage. Les estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages sont aussi disponibles à l'échelon national, régional et provincial.

Les estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages pour d'autres domaines ne sont pas incluses dans ces tableaux, mais sont fournies aux tableaux G1 et G2 de l'annexe G pour le Canada et les provinces.

Dans la présente section, des exemples d'estimations du nombre de ménages basées sur les poids de l'entrevue et sur les poids du journal (tableau 5) ainsi que d'estimations des dépenses moyennes par ménage obtenues à partir des données de l'entrevue et des données du journal (tableau 6) sont présentées pour montrer le calcul des différentes estimations (présentées dans la section 5.4) à partir des données de l'EDM¹.

Tableau 5
Estimation du nombre de ménages selon le mode d'occupation du logement

	Ensemble des ménages	Propriétaires avec hypothèque	Propriétaires sans hypothèque	Locataires	
	nombre				
Estimation du nombre de ménages basée sur les poids de l'entrevue	13 514 009	4 812 813	4 219 949	4 481 247	
Estimation du nombre de ménages basée sur les poids du journal	13 514 009	4 785 857	4 214 778	4 513 374	

Tableau 6 Dépenses moyennes par ménage selon le mode d'occupation du logement

	Ensemble des ménages	Propriétaires avec hypothèque	Propriétaires sans hypothèque	Locataires
		do	llars	
Dépenses moyenne par ménage provenant de l'entrevue				
Logement	15 210	23 712	9 643	11 320
Ameublement et équipement ménager	2 027	2 699	2 235	1 115
Vêtements et accessoires	3 360	4 289	3 268	2 448
Transport	11 229	14 505	12 389	6 638
Dépenses moyenne par ménage provenant du journal				
Dépenses alimentaires	7 795	9 234	8 465	5 642
Aliments achetés au magasin	5 588	6 583	6 053	4 098
Aliments achetés au restaurant	2 207	2 652	2 412	1 544

#### 5.3.2 Exemples d'estimations combinant des dépenses de l'entrevue et du journal

Le tableau 7 présente les estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par mode d'occupation telles que fournies aux tableaux de l'annexe G (non disponibles sur CANSIM), alors que le tableau 8 représente un exemple typique de tableau de dépenses moyennes par ménage fourni aux utilisateurs et créé à partir des tableaux CANSIM de l'EDM.

Tableau 7
Estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages basées sur les poids de l'entrevue selon le mode d'occupation du logement

	Ensemble des ménages	Propriétaires avec hypothèque	Propriétaires sans hypothèque	Locataires
		nom		
Estimation du nombre de ménages	13 514 009	4 812 813	4 219 949	4 481 247
Taille moyenne des ménages	2,48	3,03	2,30	2,05

<sup>1.</sup> Les estimations dans ces tableaux sont celles de l'EDM de 2011 calculées avec des poids basés sur les projections démographiques du Recensement de 2006.

Tableau 8 Dépenses moyennes par ménage provenant de l'entrevue et du journal selon le mode d'occupation du logement

	Ensemble des ménages	Propriétaires avec hypothèque	Propriétaires sans hypothèque	Locataires				
		dollars						
Total des dépenses <sup>1</sup>	39 621	54 439	36 000	27 163				
Dépenses alimentaires	7 795	9 234	8 465	5 642				
Total des dépenses <sup>1</sup>	5 588	6 583	6 053	4 098				
Dépenses alimentaires	2 207	2 652	2 412	1 544				
Logement	15 210	23 712	9 643	11 320				
Ameublement et équipement ménager	2 027	2 699	2 235	1 115				
Vêtements et accessoires	3 360	4 289	3 268	2 448				
Transport	11 229	14 505	12 389	6 638				

<sup>1.</sup> Total des dépenses pour les catégories mentionnées dans l'exemple.

Les tableaux 5 et 6 ci-dessus ne sont pas accessibles aux utilisateurs, mais la section suivante présente des exemples montrant la façon d'extraire d'autres estimations à partir de tableaux comme les tableaux 7 et 8 ci-dessus.

#### 5.4 Dérivation de différentes estimations

Les calculs les plus souvent utilisés pour manipuler les estimations de dépenses de l'EDM sont expliqués ci-dessous.

#### 5.4.1 Dépenses moyennes par personne

Pour calculer les dépenses moyennes par personne pour une catégorie donnée, divisez les dépenses moyennes par ménage de cette catégorie (tableau 8) par la taille moyenne des ménages (indiquée à la deuxième ligne du tableau 7). Par exemple, voici comment calculer les dépenses moyennes par personne en alimentation pour les ménages locataires :

Dépenses moyennes par personne en alimentation pour les ménages locataires

Exemple:

$$\frac{5642\$}{2.05}$$
 = 2752\$

Au moment d'analyser les estimations des dépenses moyennes par personne, il ne faut pas oublier que la composition du ménage (nombre d'enfants et d'adultes) est un facteur non négligeable dans bon nombre de profils de dépenses.

#### 5.4.2 Pourcentage du total des dépenses moyennes par ménage (part du budget)

Pour calculer la part du budget qu'une catégorie de dépenses représente par rapport au total des dépenses moyennes par ménage, divisez les dépenses moyennes par ménage de cette catégorie par le total des dépenses moyennes par ménage, puis multipliez par 100. Par exemple, pour les ménages locataires, le pourcentage que représentent les dépenses moyennes par ménage en alimentation par rapport au total des dépenses moyennes par ménage est dérivé comme suit en utilisant le tableau 8 :

Pourcentage des dépenses moyennes par ménage en alimentation dans le total des dépenses moyennes par ménage locataire

Dépenses moyennes en alimentation par ménage locataire

Dépenses moyennes totales par ménage locataire × 100

Exemple:

$$\frac{5.642 \$}{27.163 \$} \times 100 = 20,77 \%$$

#### 5.4.3 Combinaison des catégories de dépenses

On peut additionner les dépenses moyennes par ménage pour différentes catégories de dépenses dans une colonne pour obtenir de nouveaux totaux partiels. Par exemple, les dépenses moyennes par ménage locataire, pour le logement et le transport combinés, sont calculées comme suit :

Dépenses moyennes par ménage locataire pour le logement + Dépenses moyennes par ménage locataire en transport

Exemple:

#### 5.4.4 Dépenses agrégées

Pour calculer les dépenses agrégées, multipliez les dépenses moyennes par ménage d'une colonne pour une catégorie de dépenses (tableau 8) par l'estimation du nombre de ménages de cette même colonne dans le tableau 7. Par exemple, les dépenses agrégées en alimentation des ménages locataires sont calculées comme suit :

Dépenses moyennes en alimentation par ménages locataires × Nombre estimatif de ménages locataires

Exemple:

**Note :** Puisque la variable de dépenses moyennes provient du journal et que l'estimation du nombre de ménages des domaines utilisés n'est pas exactement la même lorsqu'elle est produite avec les poids de l'entrevue et les poids du journal, l'estimation des dépenses agrégées est une approximation de la valeur qu'on aurait obtenue en ayant directement la somme pondérée de ces dépenses. En effet, si l'estimation du nombre de ménages basée sur les poids du journal du tableau 5 était utilisée (non disponible à partir des tableaux CANSIM) le résultat serait :

Les dépenses agrégées sont exactes pour tous les domaines dont la somme des poids de l'entrevue et la somme des poids du journal sont les mêmes (voir section 5.1), de même que pour toutes les variables qui proviennent uniquement de l'entrevue.

#### 5.4.5 Dépenses agrégées en combinant des colonnes de données

Pour calculer les dépenses agrégées pour une catégorie de dépenses donnée pour plusieurs colonnes, calculez les dépenses agrégées pour cette catégorie de dépenses de chacune de ces colonnes puis additionnez-les.

Par exemple, les dépenses agrégées en alimentation des ménages propriétaires (avec ou sans hypothèque) sont calculées comme suit :

Dépenses aggrégées en alimentation des ménages propriétaires avec ou sans hypothèque

```
Dépenses moyennes en alimentation par ménages propriétaires avec hypothèque

× Nombre estimatif de ménages propriétaires avec hypothèque

+

Dépenses moyennes en alimentation par ménages propriétaires sans hypothèque

× Nombre estimatif de ménages propriétaires sans hypothèque
```

#### Exemple:

#### 5.4.6 Dépenses moyennes par ménage en combinant des colonnes de données

Pour calculer les dépenses moyennes pour une catégorie donnée de dépenses pour plusieurs colonnes, calculez les dépenses agrégées pour cette catégorie de dépenses de chacune des colonnes visées, additionnez-les, puis divisez le tout par la somme des estimations du nombre de ménages de ces mêmes colonnes (tableau 7). Par exemple, les dépenses moyennes par ménage propriétaire (avec ou sans hypothèque) en alimentation sont calculées comme suit :

```
Dépenses moyennes en alimentation par ménage propriétaire avec hypothèque

× Nombre estimatif de ménage propriétaires avec hypothèque

+

Dépenses moyennes en alimentation par ménage propriétaire sans hypothèque

× Nombre estimatif de ménages propriétaires sans hypothèque

Nombre estimatif de ménages propriétaires (avec ou sans hypothèque)
```

#### Exemple:

$$\frac{(9\ 234\ \$ \times 4\ 812\ 813) + (8\ 465\ \$ \times 4\ 219\ 949)}{4\ 812\ 813 + 4\ 219\ 949} = 8\ 875\ \$$$

#### 5.4.7 Part des dépenses d'un sous-groupe parmi l'ensemble des ménages

lci, la part des dépenses d'un sous-groupe donné de ménages représente le pourcentage des dépenses agrégées pour une catégorie de dépenses qui appartient à ce sous-groupe de ménages (par exemple, le pourcentage de l'ensemble des dépenses en alimentation effectuées par ménage locataire). Ce pourcentage est calculé en dérivant les dépenses agrégées consacrées à la catégorie de dépenses par le sous-groupe donné de ménages, qu'on divise par les dépenses agrégées engagées pour cette catégorie de dépenses par l'ensemble des ménages. Le résultat est ensuite multiplié par 100. Par exemple, voici comment calculer le pourcentage des dépenses consacrées à l'alimentation par les ménages locataires :

Pourcentage des dépenses en alimentation pour les ménages locataires

=

 $\frac{\textit{D\'epenses moyennes en alimentation par m\'enage locataire} \times \textit{nombre estimatif de m\'enages locataires}}{\textit{D\'epenses moyennes en alimentation de tous les m\'enages}} \times 100$ 

Exemple:

$$\frac{5.642 \$ \times 4.481\ 247}{7.795 \$ \times 13.514\ 009} \times 100 = 24,00 \%$$

#### 6. Produits et services connexes

#### 6.1 CANSIM

CANSIM (le Système canadien d'information socio-économique) est une base de données sous forme de tableaux transversaux multidimensionnels.

Huit tableaux présentant les renseignements annuels de l'Enquête sur les dépenses des ménages sont disponibles pour le Canada et les provinces. Le tableau 203-0021 présente des estimations détaillées des dépenses des ménages, tandis que les tableaux 203-0022 à 203-0026 présentent des données selon le quintile de revenu du ménage, le type de ménage, le mode d'occupation du logement, la taille de la région de résidence et l'âge de la personne de référence, respectivement. Le tableau 203-0027 présente des données sur les caractéristiques du logement et l'équipement ménager. Finalement, le tableau 203-0028 fournit des estimations détaillées des dépenses alimentaires.

#### 6.2 Totalisations personnalisées

Les clients ayant des besoins particuliers peuvent obtenir des totalisations personnalisées moyennant le recouvrement des coûts afférents aux termes d'un contrat (certaines restrictions liées à la protection de la confidentialité des répondants s'appliquent). On peut également fournir sur mesure les données agrégées sur les dépenses détaillées des ménages.

# 7. Bibliographie

[1] Charlebois, J. et Dubreuil. G. 2011. « Variance Estimation for the Redesigned Survey of Household Spending », Recueil de la Section des méthodes d'enquête, Congrès annuel de la Société statistique du Canada, juin 2011.

#### **Annexe A**

### Taux de réponse au journal parmi les répondants à l'entrevue, Canada¹ et provinces

Tableau A1

Taux de réponse au journal parmi les répondants à l'entrevue, Canada¹ et provinces, 2016

	Ménages				
	répondants à l'entrevue²	Refusés⁴	Inutilisables	Utilisables	Taux de réponse⁵
		nom	bre		pourcentage
Canada	5 818	1 871	138	3 809	65,5
Provinces de l'Atlantique	1 912	614	48	1 250	65,4
Terre-Neuve-et-Labrador	528	156	16	356	67,4
Île-du-Prince-Édouard	282	119	4	159	56,4
Nouvelle-Écosse	586	172	13	401	68,4
Nouveau-Brunswick	516	167	15	334	64,7
Québec	800	241	12	547	68,4
Ontario	756	249	18	489	64,7
Provinces des Prairies	1 702	520	45	1 137	66,8
Manitoba	543	161	18	364	67,0
Saskatchewan	572	140	17	415	72,6
Alberta	587	219	10	358	61,0
Colombie-Britannique	648	247	15	386	59,6

<sup>1.</sup> Seulement les 10 provinces sont incluses.

<sup>2.</sup> Ménages répondants à l'entrevue parmi les ménages sélectionnés pour remplir le journal.

<sup>3.</sup> Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

<sup>4.</sup> Parmi les ménages répondants à l'entrevue sélectionnés pour remplir le journal, le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise

du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

<sup>5. (</sup>Journaux utilisables/Ménages sélectionnés pour le journal et répondants à l'entrevue) x 100.

#### **Annexe B**

#### Taux de réponse par mois de collecte, Canada<sup>1</sup>

Tableau B1 Taux de réponse à l'entrevue par mois de collecte, Canada<sup>1</sup>, 2016

	Ménages admissibles	Ménages non contactés	Ménages ayant refusé de participer	Ménages non répondants résiduels	Ménages répondants	Taux de réponse²
			nombre			pourcentage
Tous les mois	17 590	1 279	4 177	688	11 446	65,1
Janvier	1 497	141	353	61	942	62,9
Février	1 483	105	356	70	952	64,2
Mars	1 454	107	354	59	934	64,2
Avril	1 496	103	350	64	979	65,4
Mai	1 479	96	340	47	996	67,3
Juin	1 456	88	344	58	966	66,3
Juillet	1 423	148	334	44	897	63,0
Août	1 486	98	342	54	992	66,8
Septembre	1 455	98	334	61	962	66,1
Octobre	1 459	88	344	40	987	67,6
Novembre	1 430	95	351	62	922	64,5
Décembre	1 472	112	375	68	917	62,3

<sup>1.</sup> Seulement les 10 provinces sont incluses.

Tableau B2 Taux de réponse au journal par mois de collecte, Canada<sup>1</sup>, 2016

	Ménages	Ménages non Ménages répondants à Journaux <sup>4</sup>			Taux de	
	admissibles <sup>2</sup>	l'entrevue <sup>3</sup>	Refusés <sup>5</sup>	Inutilisables	Utilisables	réponse <sup>6</sup>
			nombre			pourcentage
Tous les mois	8 882	3 064	1 871	138	3 809	42,9
Janvier	754	283	134	11	326	43,2
Février	737	267	142	7	321	43,6
Mars	737	259	143	8	327	44,4
Avril	749	247	139	8	355	47,4
Mai	751	231	176	20	324	43,1
Juin	743	257	138	12	336	45,2
Juillet	727	256	171	12	288	39,6
Août	742	252	168	9	313	42,2
Septembre	743	237	151	14	341	45,9
Octobre	721	238	175	12	296	41,1
Novembre	719	257	154	12	296	41,2
Décembre	759	280	180	13	286	37,7

<sup>1.</sup> Seulement les 10 provinces sont incluses.

<sup>2. (</sup>Ménages répondants/Ménages admissibles) x 100.

<sup>2.</sup> Les ménages admissibles sont ceux qui ont été sélectionnés pour remplir le journal.
3. Ce nombre inclut les ménages non contactés à l'entrevue, les ménages qui ont refusé de participer et les ménages non répondants résiduels parmi les ménages sélectionnés pour remplir le journal.

<sup>4.</sup> Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

5. Parmi les ménages répondants à l'entrevue sélectionnés pour remplir le journal, le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

<sup>6. (</sup>Journaux utilisables/Ménages admissibles) x 100.

#### **Annexe C**

#### Taux de réponse par taille de la région de résidence et par type de logement, Canada<sup>1</sup>

Tableau C1
Taux de réponse à l'entrevue par taille de la région de résidence, Canada<sup>1</sup>, 2016

	Ménages admissibles	Ménages non contactés	Ménages ayant refusé de participer	Ménages non répondants résiduels	Ménages répondants	Taux de réponse²
		non	nbre			pourcentage
Tous les centres de population et régions rurales	17 590	1 279	4 177	688	11 446	65,1
Centre de population de 1 000 000 habitants et plus	4 775	358	1 146	174	3 097	64,9
Centre de population de 500 000 à 999 999 habitants	1 568	157	417	72	922	58,8
Centre de population de 250 000 à 499 999 habitants	1 933	111	561	69	1 192	61,7
Centre de population de 100 000 à 249 999 habitants	2 554	227	647	109	1 571	61,5
Centre de population de 30 000 à 99 999 habitants	1 866	128	405	86	1 247	66,8
Centre de population de 1 000 à 29 999 habitants	2 197	152	466	80	1 499	68,2
Région rurale	2 697	146	535	98	1 918	71,1

<sup>1.</sup> Seulement les 10 provinces sont incluses.

Tableau C2
Taux de réponse au journal par taille de la région de résidence, Canada<sup>1</sup>, 2016

	Ménages	Ménages non répondants à		Journaux⁴		Taux de
	admissibles <sup>2</sup>	l'entrevue <sup>3</sup>	Refusés <sup>5</sup>	Inutilisables	Utilisables	réponse <sup>6</sup>
	-		nombre			pourcentage
Tous les centres de population et régions rurales	8 882	3 064	1 871	138	3 809	42,9
Centre de population de 1 000 000 habitants et plus	2 441	848	577	27	989	40,5
Centre de population de 500 000 à 999 999 habitants	790	327	135	12	316	40,0
Centre de population de 250 000 à 499 999 habitants	998	390	186	12	410	41,1
Centre de population de 100 000 à 249 999 habitants	1 337	498	245	15	579	43,3
Centre de population de 30 000 à 99 999 habitants	927	279	251	18	379	40,9
Centre de population de 1 000 à 29 999 habitants	1 084	348	214	31	491	45,3
Région rurale	1 305	374	263	23	645	49,4

<sup>1.</sup> Seulement les 10 provinces sont incluses.

<sup>2. (</sup>Ménages répondants/Ménages admissibles) x 100.

<sup>2.</sup> Les ménages admissibles sont ceux qui ont été sélectionnés pour remplir le journal.

<sup>3.</sup> Ce nombre inclut les ménages non contactés à l'entrevue, les ménages qui ont refusé de participer et les ménages non répondants résiduels parmi les ménages sélectionnés pour remplir

<sup>4.</sup> Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

<sup>5.</sup> Parmi les ménages répondants à l'entrevue sélectionnés pour remplir le journal, le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise

du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

<sup>6. (</sup>Journaux utilisables/Ménages admissibles) x 100.

Tableau C3 Taux de réponse à l'entrevue par type de logement, Canada<sup>1</sup>, 2016

	Ménages admissibles	Ménages non contactés	Ménages ayant refusé de participer	Ménages non répondants résiduels	Ménages répondants	Taux de réponse²
			nombre			pourcentage
Tous les types de logement	17 590	1 279	4 177	688	11 446	65,1
Maison individuelle	11 023	663	2 747	405	7 208	65,4
Maison jumelée ou en rangée	1 754	144	393	63	1 154	65,8
Duplex ou appartement dans un immeuble à étages	4 257	417	859	170	2 811	66,0
Autre	446	26	118	29	273	61,2
Non disponible	110	29	60	21	0	0,0

<sup>1.</sup> Seulement les 10 provinces sont incluses.

Tableau C4 Taux de réponse au journal par type de logement, Canada<sup>1</sup>, 2016

	Ménages	Ménages non répondants à		Journaux <sup>4</sup>		Taux de
	admissibles <sup>2</sup>	l'entrevue <sup>3</sup>	Refusés <sup>5</sup>	Inutilisables	Utilisables	réponse <sup>6</sup>
	-		nombre		_	pourcentage
Tous les types de logement	8 882	3 064	1 871	138	3 809	42,9
Maison individuelle	5 556	1 927	1 103	80	2 446	44,0
Maison jumelée ou en rangée	882	289	204	19	370	42,0
Duplex ou appartement dans un immeuble à étages	2 174	706	522	37	909	41,8
Autre	217	89	42	2	84	38,7
Non disponible	53	53	0	0	0	0,0

<sup>1.</sup> Seulement les 10 provinces sont incluses.

<sup>2. (</sup>Ménages répondants/Ménages admissibles) x 100.

<sup>2.</sup> Les ménages admissibles sont ceux qui ont été sélectionnés pour remplir le journal.

<sup>3.</sup> Ce nombre inclut les ménages non contactés à l'entrevue, les ménages qui ont refusé de participer et les ménages non répondants résiduels parmi les ménages sélectionnés pour remplir le journal.

le journal.

4. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

5. Parmi les ménages répondants à l'entrevue sélectionnés pour remplir le journal, le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

6. (Journaux utilisables/Ménages admissibles) x 100.

#### **Annexe D**

# Taux de réponse au journal parmi les répondants à l'entrevue pour diverses caractéristiques des ménages, Canada¹

Tableau D1

Taux de réponse au journal par type de ménage, parmi les répondants à l'entrevue, Canada¹, 2016

	Ménages répondants à l'entrevue²				
		Refusés⁴	Inutilisables	Utilisables	Taux de réponse⁵
		nom	bre		pourcentage
Tous les types de ménages	5 818	1 871	138	3 809	65,5
Ménage d'une personne	1 612	585	47	980	60,8
Ménage composé d'un couple sans enfant	1 703	486	32	1 185	69,6
Ménage composé d'un couple avec enfants	1 537	468	22	1 047	68,1
Ménage composé d'un couple avec d'autres personnes apparentées ou non	218	70	6	142	65,1
Famille monoparentale sans personne additionnelle	399	158	11	230	57,6
Autre ménage composé de personnes apparentées ou non	349	104	20	225	64,5

<sup>1.</sup> Seulement les 10 provinces sont incluses.

Tableau D2

Taux de réponse au journal par mode d'occupation du logement, parmi les répondants à l'entrevue, Canada¹, 2016

	Ménages répondants à l'entrevue²		Joi	urnaux³	
		Refusés⁴	Inutilisables	Utilisables	Taux de réponse⁵
		nom	bre	,	pourcentage
Tous les modes d'occupation	5 818	1 871	138	3 809	65,5
Propriétaire sans hypothèque	1 996	617	40	1 339	67,1
Propriétaire avec hypothèque	2 104	631	37	1 436	68,3
Locataire (avec ou sans loyer payé)	1 718	623	61	1 034	60,2

<sup>1.</sup> Seulement les 10 provinces sont incluses.

<sup>2.</sup> Ménages répondants à l'entrevue parmi les ménages sélectionnés pour remplir le journal.

<sup>3.</sup> Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

<sup>4.</sup> Parmi les ménages répondants à l'entrevue sélectionnés pour remplir le journal, le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise

du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

<sup>5. (</sup>Journaux utilisables/Ménages sélectionnés pour le journal et répondants à l'entrevue) x 100.

<sup>2.</sup> Ménages répondants à l'entrevue parmi les ménages sélectionnés pour remplir le journal.

<sup>3.</sup> Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

<sup>4.</sup> Parmi les ménages répondants à l'entrevue sélectionnés pour remplir le journal, le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise

du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

<sup>5. (</sup>Journaux utilisables/Ménages sélectionnés pour le journal et répondants à l'entrevue) x 100.

Tableau D3 Taux de réponse au journal par âge de la personne de référence, parmi les répondants à l'entrevue, Canada<sup>1</sup>, 2016

	Ménages		Jo	urnaux³	ux³	
	répondants à l'entrevue²	Refusés⁴	Inutilisables	Utilisables	Taux de réponse <sup>5</sup>	
		nomb		pourcentage		
Personnes de référence de tous âges	5 818	1 871	138	3 809	65,5	
Moins de 30 ans	481	167	20	294	61,1	
30 à 39 ans	881	288	19	574	65,2	
40 à 54 ans	1 623	542	37	1 044	64,3	
55 à 64 ans	1 179	360	28	791	67,1	
65 ans et plus	1 654	514	34	1 106	66,9	

<sup>1.</sup> Seulement les 10 provinces sont incluses.

Tableau D4 Taux de réponse au journal par quintile de revenu avant impôt, parmi les répondants à l'entrevue, Canada1, 2016

	Ménages		Journaux <sup>3</sup>			
	répondants à l'entrevue²	Refusés <sup>4</sup> Inc	ıtilisables	Utilisables	Taux de réponse⁵	
	·	nombre			pourcentage	
Tous les quintiles de revenu	5 818	1 871	138	3 809	65,5	
Quintile inférieur	1 133	409	37	687	60,6	
Deuxième quintile	1 176	358	29	789	67,1	
Troisième quintile	1 153	360	29	764	66,3	
Quatrième quintile	1 164	342	27	795	68,3	
Quintile supérieur	1 192	402	16	774	64,9	

<sup>1.</sup> Seulement les 10 provinces sont incluses.

<sup>1.</sup> décialement es la province sont includes.
2. Ménages répondants à l'entrevue parmi les ménages sélectionnés pour remplir le journal.
3. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

<sup>4.</sup> Parmi les ménages répondants à l'entrevue sélectionnés pour remplir le journal, le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

<sup>5. (</sup>Journaux utilisables/Ménages sélectionnés pour le journal et répondants à l'entrevue) x 100.

Seulement les 10 provinces sont incluses.
 Ménages répondants à l'entrevue parmi les ménages sélectionnés pour remplir le journal.
 Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

<sup>4.</sup> Parmi les ménages répondants à l'entrevue sélectionnés pour remplir le journal, le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise

du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

<sup>5. (</sup>Journaux utilisables/Ménages sélectionnés pour le journal et répondants à l'entrevue) x 100.

#### **Annexe E**

Impact de l'imputation des dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle, Canada<sup>1</sup>

#### Tableau E1

Impact de l'imputation des dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle, Canada<sup>1</sup>, 2016

	Impact de l'imputation <sup>2</sup>
	pourcentage
Services téléphoniques conventionnels	54,9
Services de téléphonies cellulaires et téléavertisseurs	11,2
Services de télévision et de radio par satellite	57,4
Services d'accès à Internet	54,3
Services de sécurité résidentielle	7,1

Seulement les 10 provinces sont incluses.
 L'impact de l'imputation est la proportion de la valeur totale de l'estimation provenant des données imputées.

#### **Annexe F**

# Taux d'imputation par type d'imputation et méthode de déclaration des dépenses au journal, Canada¹

Tableau F1

Taux d'imputation pour les biens et services incluant les aliments achetés au magasin, selon le type d'imputation et le mode de déclaration, Canada¹, 2016

	Items transcrits	Items provenant d'un reçu	Tous les items
Type d'imputation		pourcentage	
Imputation du coût manquant d'un item déclaré			
Aliments achetés au magasin	2,8	0,2	1,1
Autres biens et services	3,5	0,3	1,9
Toutes les dépenses	3,1	0,2	1,3
Imputation d'items de dépenses (et leur coût individuel) d'une dépense totale			
Aliments achetés au magasin	53,5	2,0	19,1
Autres biens et services	22,4	2,4	12,6
Toutes les dépenses	40,1	2,1	16,9
Imputation d'un code de dépense plus détaillé			
Aliments achetés au magasin	4,3	4,1	4,2
Autres biens et services	5,4	4,2	4,8
Toutes les dépenses	4,8	4,2	4,4

<sup>1.</sup> Seulement les 10 provinces sont incluses.

#### Tableau F2

Taux d'imputation pour les collations, les boissons et les repas achetés dans des restaurants ou des restaurants-minute, selon le type d'imputation et le mode de déclaration, Canada¹, 2016

	Items transcrits	ltems provenant d'un reçu	Tous les items
Type d'imputation		pourcentage	
Imputation du coût total	0,54	0,30	0,50
Imputation du coût pour les boissons alcoolisées	3,85	7,44	4,47
Imputation du type de repas (déjeuner, dîner, souper ou collation et boisson)	7,51	8,43	7,67

<sup>1.</sup> Seulement les 10 provinces sont incluses.

#### **Annexe G**

### Estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine, Canada<sup>1</sup>

Tableau G1 Estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine défini à l'échelle nationale, Canada¹,

Domaine	Estimation du nombre de ménages	Taille moyenne des ménages
Canada		
Toutes les classes	14 269 701	2,47
Région		,
Région de l'Atlantique	1 000 729	2,31
Québec	3 579 729	2,28
Ontario	5 321 812	2,58
Région des Prairies	2 470 987	2,61
Colombie-Britannique	1 896 443	2,43
Province		•
Terre-Neuve-et-Labrador	219 268	2,37
Île-du-Prince-Édouard	59 658	2,44
Nouvelle-Écosse	402 808	2,28
Nouveau-Brunswick	318 995	2,29
Québec	3 579 729	2,28
Ontario	5 321 812	2,58
Manitoba	483 328	2,52
Saskatchewan	431 387	2,47
Alberta	1 556 271	2,68
Colombie-Britannique	1 896 443	2,43
Quintile de revenu du ménage avant impôt (national)	. 555 1.15	_, .0
Quintile inférieur	2 853 171	1,47
Deuxième quintile	2 854 327	2,01
Troisième quintile	2 851 837	2,51
Quatrième quintile	2 856 057	3,00
Quintile supérieur	2 854 308	3,36
Type de ménage	2 034 300	3,30
Ménages d'une personne	4 061 022	1,00
Couples sans enfant	3 928 792	2,00
Couples avec enfants	3 716 052	3,94
Couples avec d'autres personnes apparentées ou non apparentées	739 532	4,94
Ménages monoparentaux sans personne additionnelle	836 162	2,57
Autres ménages avec des personnes apparentées ou non apparentées	988 141	2,91
Mode d'occupation du logement	300 141	2,51
Propriétaire	9 447 746	2,68
Propriétaire avec hypothèque	5 306 822	3,05
Propriétaire sans hypothèque	4 140 924	2,20
Locataire	4 821 954	2,06
Taille de la région de résidence	4 021 304	2,00
Centre de population 1 000 000 et plus	6 511 460	2,61
Centre de population 500 000 à 999 999	989 511	2,52
Centre de population 250 000 à 499 999	1 409 957	2,45
Centre de population 200 000 à 493 393 Centre de population 100 000 à 249 999	1 262 048	2,43
Centre de population 30 000 à 99 999	1 321 142	2,45
Centre de population 30 000 à 29 999	1 312 118	2,23
Rural	1 463 466	2,34
Âge de la personne de référence	1 400 400	2,34
Moins de 30 ans	1 369 661	2,26
30 à 39 ans	2 589 255	2,20
40 à 54 ans	4 048 524	3,04
55 à 64 ans	2 742 549	2,25
65 ans et plus	3 519 712	1,74

Seulement les 10 provinces sont incluses.

Note : La somme des sous-totaux peut différer du total en raison de l'arrondissement.

Tableau G2 Estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine défini à l'échelle provinciale, 2016

Domaine	Estimation du nombre de ménages	Taille moyenne des ménages
Terre-Neuve-et-Labrador		
Toutes les classes	219 268	2,37
Quintile inférieur	43 660	1,45
Deuxième quintile	43 938	2,06
Troisième quintile	43 819	2,28
Quatrième quintile	43 875	2,88
Quintile supérieur	43 976	3,14
Île-du-Prince-Édouard		
Toutes les classes	59 658	2,44
Quintile inférieur	11 909	1,29
Deuxième quintile	11 951	2,01
Troisième quintile	11 822	2,59
Quatrième quintile	12 029	2,86
Quintile supérieur	11 948	3,43
Nouvelle-Écosse		
Toutes les classes	402 808	2,28
Quintile inférieur	80 245	1,47
Deuxième quintile	80 453	1,92
Troisième quintile	80 690	2,30
Quatrième quintile	80 691	2,60
Quintile supérieur	80 728	3,11
Nouveau-Brunswick		
Toutes les classes	318 995	2,29
Quintile inférieur	63 782	1,44
Deuxième quintile	63 532	1,89
Troisième quintile	63 872	2,30
Quatrième quintile	63 868	2,74
Quintile supérieur	63 941	3,08
Québec		
Toutes les classes	3 579 729	2,28
Quintile inférieur	715 081	1,26
Deuxième quintile	715 410	1,77
Troisième quintile	715 503	2,26
Quatrième quintile	717 145	2,74
Quintile supérieur	716 590	3,36
Ontario		
Toutes les classes	5 321 812	2,58
Quintile inférieur	1 063 663	1,58
Deuxième quintile	1 062 417	2,18
Troisième quintile	1 066 024	2,69
Quatrième quintile	1 063 075	3,06
Quintile supérieur	1 066 633	3,37
Manitoba		
Toutes les classes	483 328	2,52
Quintile inférieur	96 602	1,68
Deuxième quintile	96 446	1,98
Troisième quintile	96 767	2,79
Quatrième quintile	96 457	2,76
Quintile supérieur	97 056	3,41
Saskatchewan		
Toutes les classes	431 387	2,47
Quintile inférieur	86 117	1,61
Deuxième quintile	85 991	2,10
Troisième quintile	86 657	2,44
Quatrième quintile	86 063	2,72
Quintile supérieur	86 559	3,49
Alberta		
Toutes les classes	1 556 271	2,68
Quintile inférieur	310 559	1,59
Deuxième quintile	311 660	2,27
Troisième quintile	310 413	3,00
Quatrième quintile	310 837	3,03
Quintile supérieur	312 803	3,50

Tableau G2 Estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine défini à l'échelle provinciale, 2016

	Estimation du nombre	Taille moyenne des ménages	
Domaine	de ménages		
Colombie-Britannique			
Toutes les classes	1 896 443	2,43	
Quintile inférieur	378 274	1,45	
Deuxième quintile	378 955	1,91	
Troisième quintile	380 050	2,47	
Quatrième quintile	379 740	2,86	
Quintile supérieur	379 425	3,44	

Note : La somme des sous-totaux peut différer du total en raison de l'arrondissement.